N° 11 - HIVER 1988

c.3

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

NUMÉRO 11-008F

OPINIONS SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX AUTOCHTONES □ DROGUES ILLICITES □ PERSONNES DÉTENANT UN DOCTORAT

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

TOUT LE PAYS, D'UNE COUVERTURE À L'AUTRE

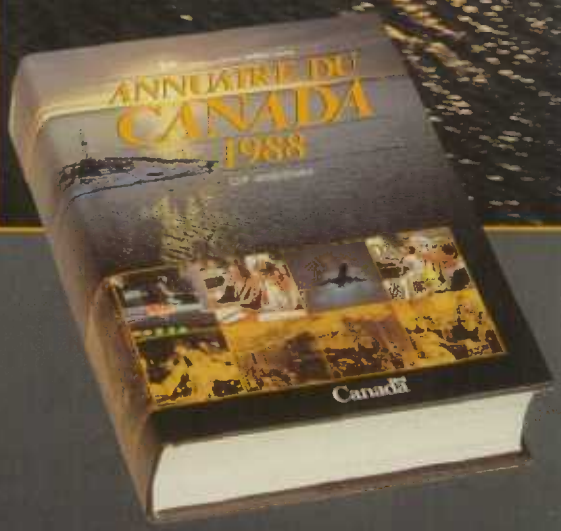

UNE DE NOS RICHESSES

UNE DE NOS TRADITIONS

L'ANNUAIRE DU CANADA —1988—

Déjà au siècle dernier, les premiers pas de la nation étaient consignés dans l'*Annuaire du Canada*. Aujourd'hui, l'*Annuaire du Canada* témoigne toujours avec précision et exhaustivité des multiples facettes de l'évolution du pays.

Physiographie * Démographie * Santé * Éducation * Emploi et revenu * Sécurité sociale * Logement et construction * Forêts * Pêches et fourrures * Agriculture * Mines et minéraux * Énergie * Sciences et technologie * Transports * Communications * Activités culturelles et loisirs * Industries manufacturières * Commerce et services * Banques, finances et assurances * Gouvernement * Système judiciaire * Relations extérieures, commerce et défense * Finances publiques * Revue de l'économie

Disponible en librairie, en téléphonant à Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-267-6677 ou en remplissant le bon de commande qui figure dans la présente publication.

149.95, frais de port et de manutention en sus (154 au Canada, 170 à l'étranger); numéro 11-402F au catalogue.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

JB Parliament

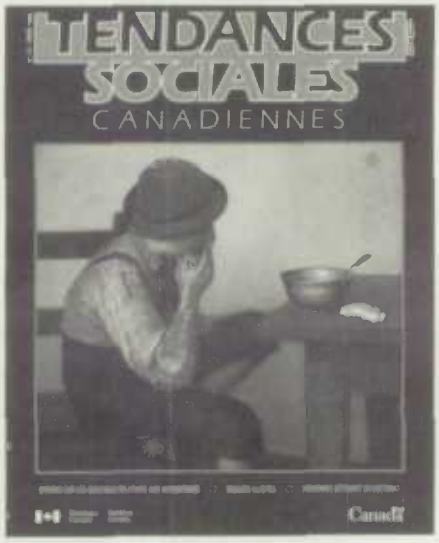

Page couverture: ***L'enfant au pain*** (huile sur toile de 50,5 cm sur 55,9 cm). Collection: Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa.

À propos de l'artiste:

Ozias Leduc (1864-1955) est né à Saint-Hilaire, au Québec. Peintre autodidacte, il a acquis la maîtrise de son art par l'observation. Dès l'âge de vingt-trois ans, il sait peindre de belles natures mortes baignant dans une lumière douce et tamisée dont la source est la lueur d'une chandelle ou le pâle rayonnement émanant d'une fenêtre qu'on ne voit pas. Plus tard dans sa carrière, Ozias Leduc subit l'influence des impressionnistes français, mais il adapte leur technique à sa manière. Il est connu pour ses toiles et ses peintures murales à caractère religieux.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
AUG AOUT 26 1998
LIBRARY BIBLIOTHÈQUE

TABLE DES MATIÈRES

Portrait des Canadiens titulaires d'un doctorat 2
par Brian Burke

L'usage de drogues illicites au Canada 5
par Holly Johnson

L'opinion des Canadiens sur les questions autochtones 9
par J. Rick Ponting

Les Canadiens et le divorce 18
par Owen Adams

Le déclin du travail familial non rémunéré 20
par Doreen Duchesne

Le suicide au Canada 22
par Renée Beneteau

L'incidence des maladies cardio-vasculaires et du cancer sur l'espérance de vie 25
par Dhruva Nagnur et Michael Nagrodski

La formation à temps partiel chez les adultes 28
par Mary Sue Devereaux et Douglas J. Higgins

Indicateurs sociaux 31

Liste des articles parus en 1988 — Troisième de couverture

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Directeur	Craig McKie
Rédacteurs en chef	Colin Lindsay Mary Sue Devereaux
Directrice adjointe et responsable du marketing	Mary Anne Burke
Directrice adjointe et responsable de la production	Jo-Anne B. Parliament
Coordonnatrice de la production	Cheryl Sarazin
Réviseur en chef de la version française	Daniel Scott
Réviseur adjoint	Martin Blais
Direction artistique et composition	Division des publications, Statistique Canada
Conception graphique	Griffe Design
Illustrations et photos	Illustrations — Les Ames, Bob Stephenson. Photos — Fondation de la recherche sur l'alcoolisme et la toxicomanie et Centre de la photo (Approvisionnements et Services Canada)
Comité de revue	J.W. Coombs, D. Desjardins, J. Hagey, I. Macredie, D.B. Petrie, G.E. Priest et E.T. Pryor
Remerciements	Tom Bird, Anna Brancker, Catherine Bronson, Anne-Chantal Fontaine, Beryl Gorman, Darlene Hicks, Michel Holdrinet, Cathy Shea, Andrew Siggner et Rick Soulard

Tendances sociales canadiennes (n° 11-008F au catalogue, also available in English, Catalogue 11-008E) est publiée quatre fois l'an par Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Copyright 1988 par Statistique Canada, tous droits réservés. Courrier de première classe payé à Ottawa, Canada. Tarif d'abonnement: 32 $ par année au Canada; 36 $ (28 $ US) dans les autres pays. Prix au numéro: 8 $ l'exemplaire au Canada; 9 $ (7 $ US) dans les autres pays. Étudiants: 30 % de rabais. Envoyer les bons d'abonnement et les avis de changement d'adresse à: Statistique Canada, Vente des publications, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Prière de nous communiquer six semaines à l'avance l'ancienne et la nouvelle adresses. Abonnements par téléphone (sans frais d'appel): **1-800-267-6677**. Toute correspondance peut être adressée au Directeur, ***Tendances sociales canadiennes***, Statistique Canada, immeuble R.H. Coats, 17e étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. La revue ***Tendances sociales canadiennes*** ne pourra être tenue responsable de la perte de documents non réclamés. Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de la présente publication à des fins personnelles à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de la présente publication, en tout ou en partie, à des fins commerciales ou à des fins de redistribution nécessite au préalable l'obtention d'une autorisation écrite des Services d'édition, Agent de droit d'auteur, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0S9. Les commandes en nombre doivent être adressées au bureau de Statistique Canada le plus près.

ISSN 0831-5701

PORTRAIT DES CANADIENS TITULAIRES D'UN DOCTORAT

par Brian Burke

Le doctorat est le grade le plus élevé auquel puissent mener des études universitaires. L'obtention de ce diplôme suppose beaucoup de détermination et de dévouement. Par exemple, le titulaire d'un doctorat aura étudié pendant près de vingt-deux ans, dont dix au niveau post-secondaire. Il y a néanmoins des avantages considérables qui sont reliés à la possession d'un tel diplôme. Ceux qui en possèdent un ont un revenu moyen sensiblement plus élevé que celui que l'on observe dans toutes les autres catégories de diplômés; en outre, ils sont rarement sujets au chômage.

Selon les chiffres du dernier recensement, s'il y a très peu de gens au Canada qui ont obtenu un doctorat, leur nombre n'en a pas moins augmenté plus rapidement que celui de la population dans son ensemble ces dernières années. De plus, environ la moitié des titulaires de doctorat au Canada sont des immigrants, encore que l'arrivée au pays d'étrangers possédant un doctorat ait ralenti depuis une dizaine d'années.

Augmentation du nombre de titulaires de doctorat

Durant la dernière décennie, on a observé une assez forte augmentation du nombre de personnes qui ont obtenu un doctorat au Canada. En effet, entre 1976 et 1986, leur nombre a augmenté de 48 %, étant passé de 45 200 à 67 000. Durant la même période, la population des 15 ans et plus n'a augmenté que de 17 %.

Les personnes possédant un doctorat ne forment toutefois qu'une très petite partie de la population adulte du pays. En 1986, seulement 0,3 % des personnes âgées de 15 ans et plus avaient obtenu un doctorat. Ce taux était légèrement inférieur à celui enregistré aux États-Unis pour 1984, où 0,4 % de la même tranche de population avaient obtenu un tel diplôme.

La plupart des titulaires de doctorat sont des hommes. En 1986, 83 % des personnes possédant le grade de docteur étaient des hommes. La proportion de femmes chez les titulaires de doctorat a toutefois augmenté, étant passée de 12 % en 1976 à 17 % en 1986.

L'une des conséquences de l'augmentation, ces dernières années, du nombre de femmes ayant obtenu un doctorat, c'est que dans l'ensemble des titulaires de doctorat, les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes. En 1986, par exemple, près de 38 % des femmes possédant un doctorat avaient moins de 40 ans; pour les hommes, ce taux était de 27 %. La majorité des titulaires de doctorat au Canada sont des immigrants.[1] En fait, en 1986, un peu plus de la moitié d'entre eux (51 %) étaient des personnes nées à l'extérieur du pays.

L'arrivée au Canada d'immigrants titulaires de doctorat a cependant ralenti depuis dix ans. Des 34 000 immigrants possédant le grade de docteur au Canada en 1986, près de 14 000 (soit 40 %) sont arrivés au pays entre 1967 et 1976. Par contre, pendant la période allant de 1977 à 1986[2], il y en a eu seulement 6500, soit moins de 20 % du total.

Pays d'origine des immigrants titulaires de doctorat

Les immigrants venus s'établir au Canada et possédant le grade de docteur sont plus susceptibles de venir soit des États-Unis, soit du Royaume-Uni. En effet, en 1986, 40 % des immigrants titulaires de doctorat venaient d'un de ces deux pays, tandis que 30 % étaient originaires de pays d'Europe autres que le Royaume-Uni, 19 % venaient d'Asie et 11 %, d'autres pays.

Au cours des dix dernières années, on a assisté à des changements au niveau du pays d'origine des immigrants titulaires de doctorat. La proportion des titulaires de doctorat venus soit des États-Unis ou du Royaume-Uni a en effet diminué, alors que celle des personnes ayant un doctorat qui sont venues d'Asie a augmenté.

Il y a eu une baisse particulièrement marquée de la proportion des titulaires de doctorat venus du Royaume-Uni. Les personnes nées dans ce pays représentaient plus de 20 % des titulaires de doctorat venus s'établir au Canada avant 1977, mais seulement 14 % de tous les immigrants possédant le titre de docteur venus s'installer ici de 1977 à 1986. La proportion de ce type de personnes venant des États-Unis a elle aussi baissé, mais seulement de 2 % (de 20 % à 18 %) pour les mêmes périodes.

Par contre, la proportion de titulaires de doctorat venus d'Asie est passée de 18 % qu'elle était avant 1977 à 26 % pendant la période allant de 1977 à 1986. Une bonne partie de ce revirement de situation est attribuable à une augmentation de la proportion d'immigrants titulaires de doctorat qui sont venus du Moyen-Orient[3]. Les personnes nées dans cette partie du monde représentaient 9 % de tous les immigrants titulaires de doctorat venus s'établir au Canada entre 1977 et 1986, comparativement à seulement 2 % avant 1977.

Nombreux domaines d'études

Les Canadiens qui possèdent un doctorat l'ont obtenu en étudiant dans des domaines très variés. En 1986, 21 % d'entre eux s'étaient spécialisés dans les mathématiques et les sciences physiques, et 20 % dans les sciences sociales. Les sciences humaines, elles, ont été le choix de 16 % des titulaires de doctorat, tandis que la répartition des autres doctorats se faisait comme suit : 13 % dans les sciences agricoles ou biologiques, 10 % dans le domaine de la santé, 10 % dans le génie et les sciences appliquées et 7 % dans l'éducation. On note toutefois des différences dans le choix des domaines de spécialisation selon le sexe. Près du quart des hommes titulaires de doctorat ont obtenu leur diplôme dans le domaine des mathématiques et des sciences physiques, tandis que 11 % ont choisi le génie et les sciences appliquées. Par contre, chez les femmes, les proportions équivalentes étaient respectivement de 9 % et de 2 %.

D'autre part, les femmes étaient plus susceptibles de se spécialiser dans les sciences sociales, dans l'éducation et dans les sciences humaines. En effet, près de 60 % des femmes, comparativement à 40 % des hommes, avaient obtenu leur doctorat dans un de ces domaines.

On note aussi des différences dans le choix des domaines d'études suivant que les titulaires de doctorat étaient des immigrants ou pas. En 1986, les immigrants représentaient 65 % des docteurs en génie et en sciences appliquées et 56 % des docteurs en mathématiques et en sciences physiques. Ils représentaient aussi un peu moins de la moitié de l'ensemble des titulaires de doctorat dans les domaines suivants : les sciences sociales, les sciences humaines, la santé et les sciences agricoles ou sciences biologiques. Ils ne formaient par contre que 33 % de l'ensemble des docteurs en éducation.

Enfin, chez les immigrants titulaires de doctorat, la concentration dans les domaines d'études différait selon leur pays d'origine. Par exemple, les personnes venues des États-Unis ou du Royaume-Uni représentaient près de la moitié des immigrants possédant un doctorat en sciences humaines, en éducation, en sciences sociales ainsi qu'en sciences agricoles et biologiques. Les immigrants venus de ces pays représentaient par contre une beaucoup moins forte proportion des titulaires de doctorat en mathématiques et en sciences physiques, en sciences de la santé et, particulièrement, en génie et en sciences appliquées. Dans ces deux derniers domaines, ce sont les Asiatiques qui formaient le groupe le plus nombreux d'immigrants possédant un doctorat. En fait, près du quart de tous les titulaires de doctorat dans ces deux domaines venaient de l'Asie.

Revenu élevé et faible taux de chômage

Du point de vue de l'emploi et du revenu, le fait de posséder un doctorat offre de nets avantages. Par exemple, les titulaires de doctorat ont un revenu d'emploi moyen nettement supérieur à celui des autres principales catégories de diplômés[4]; ils sont également peu sujets au chômage.

Le revenu d'emploi moyen des hommes possédant un doctorat qui ont travaillé à temps plein durant toute l'année 1985 était de 52 000 $; chez les titulaires de maîtrise et de baccalauréat, ce revenu était respectivement de 46 700 $ et de 40 800 $. Le revenu d'emploi moyen pour l'ensemble des hommes âgés de 15 ans et plus était de 30 500 $.

On observe à peu près la même échelle de revenu chez les femmes, bien que leurs salaires moyens soient nettement inférieurs à ceux des hommes dans toutes les catégories de diplômés, y compris les titulaires de doctorat. Les femmes possédant le grade de docteur et qui ont été employées durant toute l'année 1985 ont eu un revenu d'emploi moyen de 39 900 $, comparativement à 34 800 $ pour celles

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Domaine d'études des personnes détenant un doctorat, 1986

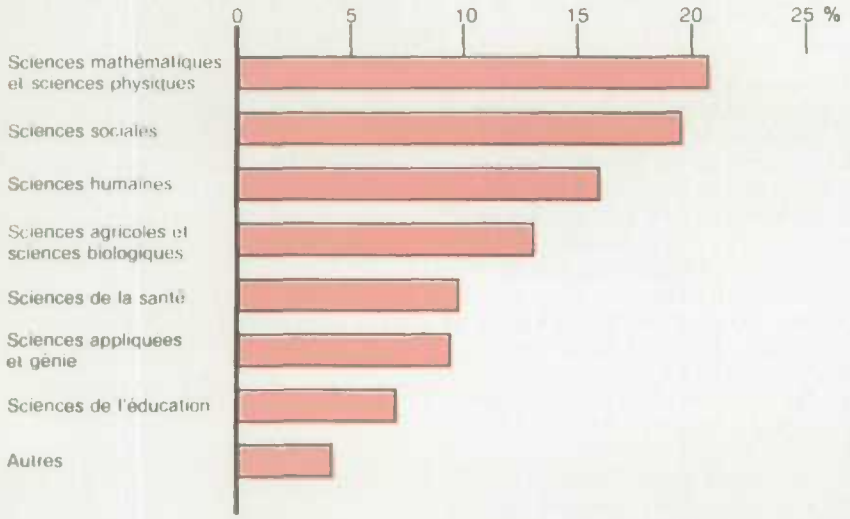

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1986

1. L'ensemble des immigrants titulaires de doctorat comprend et les personnes qui avaient leur diplôme à leur arrivée au Canada et celles qui l'ont obtenu après s'être établies au pays.
2. Cette période ne comprend que les cinq premiers mois de 1986.
3. Comprend la Turquie et l'Afghanistan.
4. Les diplômés en médecine ne sont pas compris.

Accroissement du nombre de titulaires de doctorat

Le nombre de doctorats délivrés dans les universités canadiennes a augmenté ces dernières années : il est passé de 1715 à 2400 entre 1982 et 1987, le total annuel le plus élevé jamais enregistré. Cette augmentation régulière contraste avec la tendance observée au cours de la décennie précédente, où le nombre de doctorats avait varié entre 1700 et 1900 annuellement.

Les deux domaines d'études dans lesquels il a été obtenu le plus de doctorats en 1987 sont les sciences sociales ainsi que les mathématiques et les sciences physiques. Chacun représentait environ 20 % des doctorats conférés cette année-là, tandis que 12 % à 14 % des nouveaux titulaires de doctorats se trouvaient dans chacun des trois domaines suivants : sciences agricoles et sciences biologiques, génie et sciences appliquées ainsi que sciences humaines. Enfin, les sciences de l'éducation et les sciences de la santé réunissaient chacun 10 % des nouveaux diplômés.

Bien que les femmes demeurent en minorité parmi les nouveaux titulaires de doctorat, leur nombre a augmenté beaucoup plus rapidement que celui des hommes dans cette catégorie depuis le début des années 1970. Entre 1971 et 1987, le nombre de femmes ayant obtenu un doctorat a augmenté de 350 %, comparativement à 15 % chez les hommes. Cet écart s'explique en bonne partie par le fait que de 1973 à 1982, le nombre de doctorats délivrés a augmenté chez les femmes mais diminué considérablement chez les hommes.

La croissance assez rapide du nombre de femmes obtenant un doctorat s'est maintenue ces dernières années. De 1982 à 1987, ce nombre a augmenté de 60 %, c'est-à-dire de près du double de l'augmentation enregistrée chez les hommes (32 %).

Par suite de ces tendances, les femmes représentaient, en 1987, 29 % de tous les titulaires de doctorat, comparativement à 9 % en 1971. Elles demeuraient toutefois en minorité dans tous les domaines d'études, sauf dans les sciences de l'éducation, où leur nombre dépassait légèrement celui des hommes.

Selon les résultats de l'enquête annuelle menée par Statistique Canada auprès des titulaires de doctorat, 24 % des personnes qui ont obtenu un doctorat en 1986 étaient des résidents temporaires au Canada. La proportion de résidents temporaires variait selon le domaine d'études : de 43 % chez les diplômés en génie et en sciences appliquées à 15 % chez les gens ayant un doctorat en sciences humaines.

Des diplômés de 1986 qui étaient des résidents temporaires, 75 % ont déclaré avoir l'intention de quitter le pays, la principale raison donnée étant les conditions particulières s'appliquant à leur visa. D'autre part, 19 % des nouveaux diplômés qui étaient citoyens canadiens ou résidents permanents ont également déclaré qu'ils projetaient de quitter le pays, les raisons le plus souvent invoquées cette fois étant le manque de bourses d'études postdoctorales au Canada et les meilleures possibilités d'emploi dans l'enseignement à l'étranger.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Doctorats décernés, selon le sexe, 1971-1987

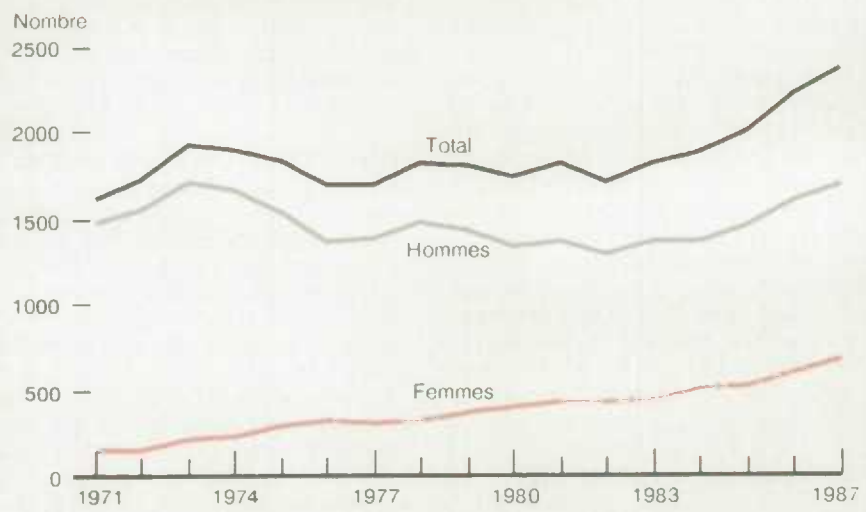

Sources : Statistique Canada, publications nos 81-204 et 81-211 au catalogue, et Division de l'éducation, de la culture et du tourisme.

qui avaient une maîtrise et à 28 400 $ pour celles qui possédaient un baccalauréat. Pour l'ensemble des femmes de 15 ans et plus travaillant à temps plein, le revenu d'emploi moyen était de 20 000 $.

Il y a aussi de sensibles différences de taux de chômage entre les titulaires de doctorat et les personnes qui ont fait moins d'études. En 1986, le taux de chômage était de seulement 2,6 % chez les titulaires de doctorat, tandis que chez les titulaires de maîtrise et de baccalauréat, les taux étaient respectivement de 4,7 % et de 6,1 %. Pour la population active dans son ensemble, le taux de chômage était de 10,3 %.

Enseignant universitaire : profession la plus fréquente chez les titulaires de doctorat

Une assez forte proportion des personnes possédant un doctorat sont professeurs d'université. En 1986, 34 % des titulaires de doctorat enseignaient dans une université. De plus, 2 % étaient administrateurs universitaires et 6 % avaient des postes d'enseignants ou remplissaient des fonctions administratives dans des établissements d'enseignement non universitaires.

D'autre part, 16 % des titulaires de doctorat occupaient des fonctions liées au domaine des mathématiques, du génie ou des sciences, 11 % étaient gestionnaires ou administrateurs dans un domaine autre que l'enseignement et 6 % oeuvraient dans le domaine de la médecine ou de la santé.

La probabilité que des titulaires de doctorat s'orientent vers l'enseignement universitaire varie quelque peu selon le domaine dans lequel ils ont étudié. Les personnes les plus susceptibles de choisir cette carrière sont celles qui possèdent le grade de docteur en sciences humaines, en sciences sociales ou en sciences de l'éducation, tandis que les professions du domaine scientifique sont le choix le plus probable des titulaires de doctorat en mathématiques, en sciences et en génie.

Brian Burke est agent technique principal à la Division des statistiques sociales, du logement et des familles de Statistique Canada.

L'USAGE DE DROGUES ILLICITES AU CANADA

par Holly Johnson

Le nombre d'infractions relatives aux drogues illicites connues de la police a considérablement augmenté au Canada depuis le début des années 1960. Toutefois, cette augmentation s'est surtout manifestée durant les années 1960 et 1970; en fait, le taux global de la criminalité liée aux drogues en 1987 était inférieur à celui de 1980. Ces dernières années, la seule drogue pour laquelle le nombre d'infractions s'est accru de façon substantielle est la cocaïne.

Tendances relatives aux infractions à la législation sur les drogues

L'incidence des infractions relatives aux drogues a considérablement augmenté au cours des années 1960 et 1970. Le nombre de délits enregistrés par les autorités policières est passé de seulement 5 pour 100 000 habitants en 1962 à plus de 309 en 1980.

Toutefois, l'incidence des délits liés aux drogues et connus de la police a diminué durant les années 1980. Entre 1980 et 1986, leur nombre a chuté de 29 %, étant passé de 309 à 220 pour 100 000 habitants. Cette baisse a été suivie d'une hausse de 10 % en 1987, année où la proportion d'infractions relatives aux drogues s'est hissée à 241 pour 100 000 habitants. Cette proportion demeure quand même inférieure de 22 % à celle qui a été établie en 1980.

Les infractions relatives aux drogues ne représentent qu'une faible proportion des activités criminelles connues des autorités policières du Canada. Les 62 000 délits liés aux drogues et enregistrés par la police en 1987 constituaient moins de 2 % de l'ensemble des infractions signalées cette année-là. De plus, cette proportion est légèrement inférieure à celle de 1980, année où les délits de ce type formaient 3 % de l'ensemble des infractions.

Baisse des infractions reliées au cannabis et hausse de celles qui ont trait à la cocaïne

Les infractions reliées au cannabis représentent la plus grande partie des infractions relatives aux drogues illicites connues de la police. On a toutefois observé une régression marquée de l'incidence de ce genre d'infraction durant les années 1980. En effet, entre 1980 et 1987, le nombre d'infractions se rapportant à cette drogue a diminué de 34 %, étant passé de 65 000 à 43 000. Malgré leur baisse, ces infractions constituaient 70 % des infractions connues en 1987, cette proportion étant toutefois inférieure à celles de 1980 (87 %) et de 1976 (90 %).

D'autre part, les infractions reliées à la cocaïne ont connu une augmentation remarquable ces dernières années. Le nombre d'infractions liées à cette drogue et connues de la police s'est accru de presque 400 % entre 1980 et 1987, étant passé de 1700 à 8200. Au cours de la seule année 1987, la hausse a atteint 22 %. Avec un tel accroissement, les infractions reliées à la cocaïne constituaient, en 1987, 13 % de l'ensemble des délits liés aux drogues, comparativement à 2 % en 1980.

En 1987, seulement 1 % de l'ensemble des délits se rapportant aux drogues étaient liés à l'héroïne. Cette proportion est demeurée stable depuis 1980, le nombre de tels délits étant évalué à 3 pour 100 000 habitants.

Les autres infractions reliées aux drogues comprennent celles qui touchent d'autres stupéfiants, tels que la codéine, la morphine et la méthadone, ainsi que les drogues contrôlées et d'usage restreint[1].

1. Les drogues contrôlées comprennent le «speed», les amphétamines et les barbituriques; elles peuvent être obtenues sur ordonnance, mais la vente libre en est interdite. Les drogues d'usage restreint sont le LSD, la MDA et la psilocybine; la possession et la vente de ces drogues sont illégales.

Diminution de l'usage de drogues

Outre les statistiques policières, d'autres données indiquent qu'en général l'usage de drogues a diminué durant les années 1980. Selon la Fondation de la recherche sur la toxicomanie de l'Ontario, le pourcentage d'élèves de niveau secondaire qui font usage de cannabis a beaucoup diminué en Ontario, étant passé de 32 % en 1979 à 16 % en 1987. La proportion de ceux qui utilisent des stimulants tels que le «speed» a aussi diminué, étant tombée de 12 % en 1981 à 8 % en 1987. Durant cette période, l'usage de ces drogues est demeuré stable chez les adultes.

En Ontario, la proportion d'adultes qui ont déjà fait usage de la cocaïne a toutefois doublé entre 1984 et 1987, étant passée de 3 % à 6 %. Durant la même période, la proportion d'étudiants ayant déjà fait usage de cette drogue est demeurée stable à environ 4 %, bien que pour eux l'usage ait été plus régulier.

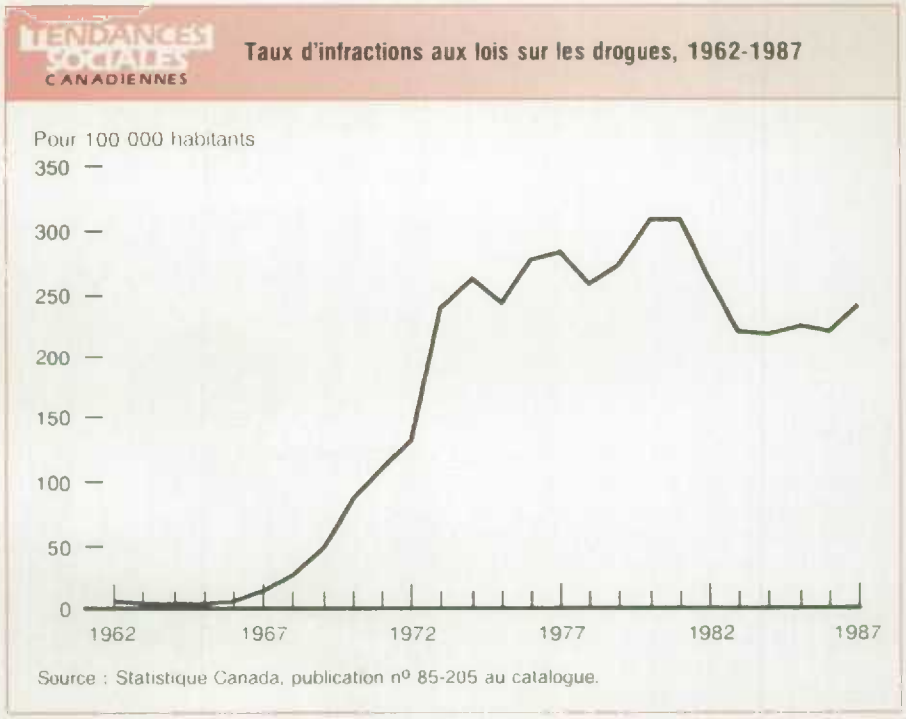

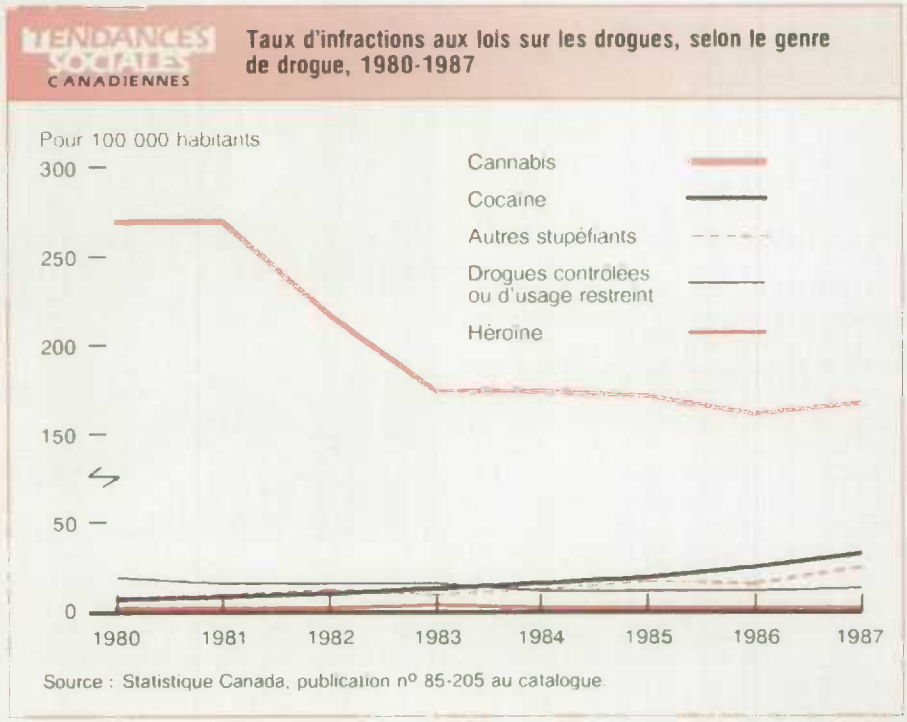

Dans l'ensemble, ces dernières années, le taux d'infractions a augmenté pour les drogues de la catégorie «Autres stupéfiants», mais il a diminué pour les drogues contrôlées et d'usage restreint.

Entre 1980 et 1987, le nombre d'infractions reliées aux drogues de la catégorie «Autres stupéfiants» a progressé de 183 % et leur proportion par rapport à l'ensemble des délits liés à la drogue est passée de 3 % à 10 %. Durant la même période, le nombre d'infractions reliées aux drogues contrôlées ou d'usage restreint enregistrées par la police a chuté de 32 %. En conséquence, la proportion de ce genre d'infraction par rapport à l'ensemble des délits liés aux drogues est passée de 6 % à 5 %.

On a aussi enregistré une baisse de la quantité de drogues perdues en transit ou volées. Le Bureau des drogues dangereuses de Santé et Bien-être social Canada signale l'existence de 3200 incidents de ce genre en 1985, comparativement à 5400 en 1981. Les trois quarts de toutes ces pertes ont été relevées en pharmacie et les autres, dans les hôpitaux, chez les distributeurs autorisés (sociétés et fabricants de produits pharmaceutiques) et chez les médecins.

L'infraction la plus courante : la possession de drogues

Au Canada, la possession est la plus fréquente de toutes les infractions à la législation sur les drogues, bien qu'une proportion importante de celles-ci soit attribuable au cas, plus grave, de trafic de drogues[2]. En 1987, la proportion des cas de possession par rapport à l'ensemble des délits relatifs aux drogues a été de 67 % et celle des cas de trafic, de 30 %. Parmi les autres types d'infraction figurent la culture et l'importation de drogues.

La fréquence du type d'infraction varie toutefois selon la nature de la drogue. Par exemple, dans le cas du cannabis, l'infraction la plus courante est la possession, alors que pour la cocaïne et l'héroïne, il s'agit du trafic.

En 1987, 72 % des infractions reliées au cannabis touchaient la possession, 25 % étaient attribuables au trafic et le reste se rapportait à la culture et à l'importation. D'autre part, le trafic représentait environ la moitié des infractions relatives à la cocaïne (51 %) et à l'héroïne (47 %); seulement 45 % des infractions relatives à la cocaïne et 40 % de celles relatives à l'héroïne constituaient des cas de possession. En outre, l'importation représentait l'infraction dans 12 % des cas liés à l'héroïne et dans 4 % de ceux liés à la cocaïne.

2. Comprend la possession aux fins de trafic.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Taux d'infractions aux lois sur les drogues, par province, 1987

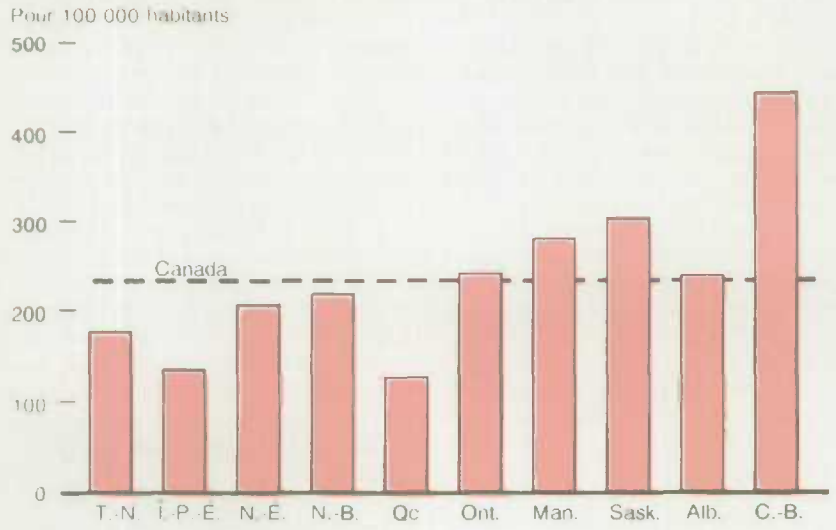

Source : Statistique Canada, publication nº 85-205 au catalogue

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Taux d'infractions aux lois sur les drogues, par principales régions urbaines, 1987

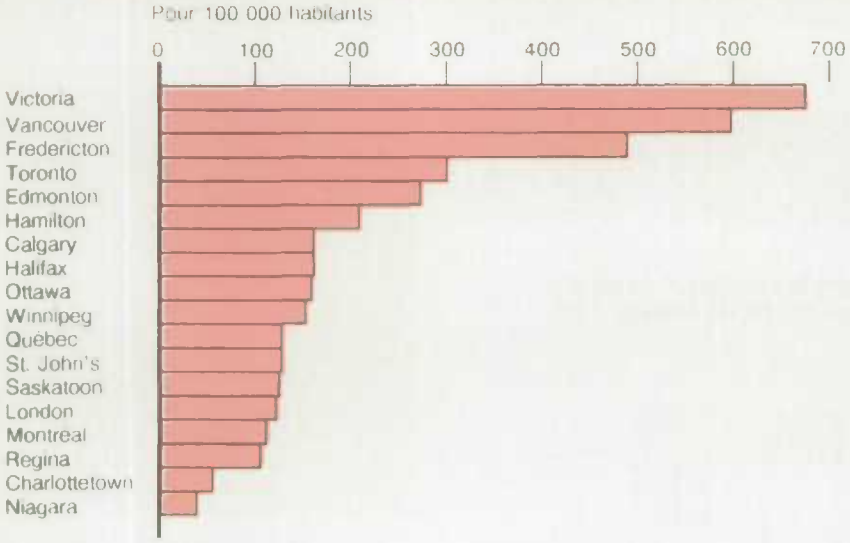

Source : Statistique Canada, publication nº 85-205 au catalogue

Statistiques des délits liés à la drogue

Il faut faire preuve de circonspection quand on interprète les tendances qui se dégagent des statistiques officielles de la criminalité relative aux drogues. Comme les délits reliés à la drogue n'impliquent habituellement que des personnes consentantes, ils sont moins susceptibles que d'autres infractions d'être signalés à la police. La police prend donc connaissance de la plupart de ces délits par ses propres moyens, c'est-à-dire en menant des enquêtes. Pour cette raison, les variations du nombre d'infractions enregistrées par les différents services policiers et des taux correspondants peuvent résulter de changements dans l'importance relative qu'accordent les services policiers aux délits reliés à la drogue par rapport à d'autres types d'infractions.

En outre, les statistiques officielles sur les délits liés à la drogue, établies à partir du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, ne représentent pas le nombre réel de ces délits. Comme on l'a vu, beaucoup de ces infractions échappent à la vigilance des autorités policières ou ne leur sont pas signalées. De plus, si une affaire comporte plusieurs infractions à la loi, seule la plus grave est comptée. Par exemple, on ne comptera pas une infraction à la législation sur les drogues si elle est commise en même temps qu'une infraction plus grave, telle qu'un crime avec violence ou un délit contre la propriété. En outre, lorsque plus d'une infraction relative aux drogues a lieu au cours d'une même affaire, comme dans le cas du trafic d'une drogue et de la possession d'une autre, seule l'infraction la plus grave, ici le trafic, est enregistrée. Enfin, lorsque la même infraction est commise plus d'une fois en même temps, par exemple dans le cas de la vente de drogue à plusieurs personnes, cette infraction est considérée comme une seule affaire.

Taux d'infractions relatives aux drogues plus élevés dans l'Ouest

De façon générale, les taux d'infractions pour les affaires de drogue connues de la police sont plus élevés dans les provinces de l'Ouest que dans les provinces du centre et de l'est du pays. En 1987, le nombre de délits liés aux drogues pour 100 000 habitants était de 447 en Colombie-Britannique, de 307 en Saskatchewan, de 284 au Manitoba et de 244 en Alberta. En comparaison, les taux d'infractions de ce type relevés dans les autres provinces variaient de 132 pour 100 000 habitants au Québec à 247 en Ontario.

Les taux d'infractions relatives aux drogues ont diminué dans la plupart des provinces entre 1980 et 1987. Ils ont chuté de façon particulièrement marquée (entre 55 % et 60 %) en Alberta, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Durant la même période, on a enregistré des baisses beaucoup moins importantes en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et en Saskatchewan. Par contre, les taux ont augmenté de 9 % au Québec, de 8 % au Manitoba et de 6 % en Colombie-Britannique.

Taux d'infractions reliées aux drogues en milieu urbain

Comme à l'échelle provinciale, les grandes régions métropolitaines de l'Ouest présentent les taux les plus élevés d'infractions relatives aux drogues, bien qu'il y ait quelques exceptions. Ainsi, en 1987, Victoria (676) et Vancouver (598) enregistraient les taux les plus élevés pour 100 000 habitants

au Canada. Venaient ensuite Fredericton (491) et Toronto (301).

Par ailleurs, en 1987, les plus faibles taux d'infractions relatives aux drogues ont été relevés à Niagara (41) et à Charlottetown (57). La ville de Regina (106) venait au troisième rang, son taux étant tout juste inférieur à celui de Montréal (112).

De façon générale, plus l'agglomération urbaine est importante, plus le taux d'infractions relatives aux drogues est élevé. En 1987, on enregistrait en moyenne 249 infractions de ce type pour 100 000 habitants dans les villes de 250 000 habitants et plus, 211 dans les villes de 50 000 à 250 000 habitants, 192 dans les villes de 10 000 à 50 000 habitants et 203 dans celles de moins de 10 000 habitants.

Mesures prises à l'égard des contrevenants

Compte tenu de la diminution générale du nombre d'affaires criminelles reliées aux drogues et connues de la police durant les années 1980, on constate sans surprise que le nombre d'inculpations et de condamnations pour ce genre d'infraction a aussi régressé.

Entre 1980 et 1987, le nombre de personnes accusées d'avoir commis des infractions relatives aux drogues a diminué de 30 %, étant passé de 62 000 à 43 000. Il convient toutefois de noter qu'en comparaison avec d'autres délits, une proportion importante de ceux qui sont reliés aux drogues donnent lieu à des accusations. De fait, en 1987, des accusations ont été portées dans les trois quarts des cas d'infraction à la législation sur les drogues, alors que ce fut le cas dans seulement 45 % des crimes avec violence et dans environ 20 % de toutes les autres infractions au *Code criminel*.

Le nombre de condamnations[3] faisant suite à des infractions reliées aux drogues a aussi diminué de façon importante : en 1985, le nombre de ces condamnations était de 28000, soit inférieur de 43 % à celui de 1981.

La majorité des condamnations prononcées pour des délits liés à la drogue ont donné lieu à des amendes. En 1985, 58 % des condamnations pour ces infractions ont entraîné des amendes et 23 % ont entraîné des peines d'emprisonnement. Dans 19 % des cas, les personnes inculpées ont été libérées ou mises en liberté conditionnelle.

La probabilité d'être frappé d'une peine d'emprisonnement varie selon la nature de la drogue. En 1985, les trois quarts des prévenus reconnus coupables d'infractions relatives à l'héroïne ont été incarcérés; cette proportion était de 42 % dans le cas de la cocaïne, de 40 % pour les drogues contrôlées ou d'usage restreint et de 30 % pour les drogues de la catégorie « Autres stupéfiants ». Dans le cas du cannabis, seulement 20 % des infractions se sont traduites par des peines de prison; environ 60 % des condamnations ont entraîné des amendes.

En 1987, parmi les personnes détenues dans des pénitenciers fédéraux, environ 6 % y étaient pour des délits liés à la drogue. La même année, approximativement 4 % des personnes qui ont été incarcérées dans une prison provinciale ont été condamnées pour de telles infractions.

Inculpations pour des infractions relatives à la drogue au Canada et aux États-Unis

La proportion d'affaires touchant les drogues illicites est beaucoup plus élevée aux États-Unis qu'au Canada. De plus, les taux correspondants ont régressé au Canada durant les années 1980, alors qu'ils ont fortement augmenté aux États-Unis.

En 1987, le nombre d'arrestations effectuées pour des infractions à la législation sur les drogues aux États-Unis était de 385 pour 100 000 habitants, ce qui équivaut à plus du double de celui enregistré au Canada (169). En outre, le taux américain a augmenté de 49 % entre 1980 et 1987, alors que le taux canadien a baissé de 34 %.

Conséquences sociales de l'usage de drogues

Les conséquences économiques et sociales de l'usage de drogues dépassent la dimension purement judiciaire. L'usage de drogues peut notamment rendre moins productif, causer des accidents entraînant des blessures, voire la mort, perturber la vie familiale et sociale et faire augmenter les dépenses publiques pour la santé et les services sociaux.

En 1983, plus de 72 000 personnes ont été admises dans des établissements résidentiels au Canada afin de recevoir des traitements pour des problèmes de drogue ou d'alcool. La même année, plus de 5000 personnes traitées dans des hôpitaux psychiatriques ou des hôpitaux de soins généraux souffraient d'une psychose liée aux drogues, se trouvaient dans un état de dépendance ou consommaient des drogues non toxicomanogènes. Ces données ne tiennent pas compte de la majorité des toxicomanes, qui sont traités dans des services externes ou qui, étant sous l'influence de drogues, causent des accidents lors desquels ils se blessent ou blessent d'autres personnes.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Dispositions prises à l'égard des personnes reconnues coupables d'infractions aux lois sur les drogues, 1985

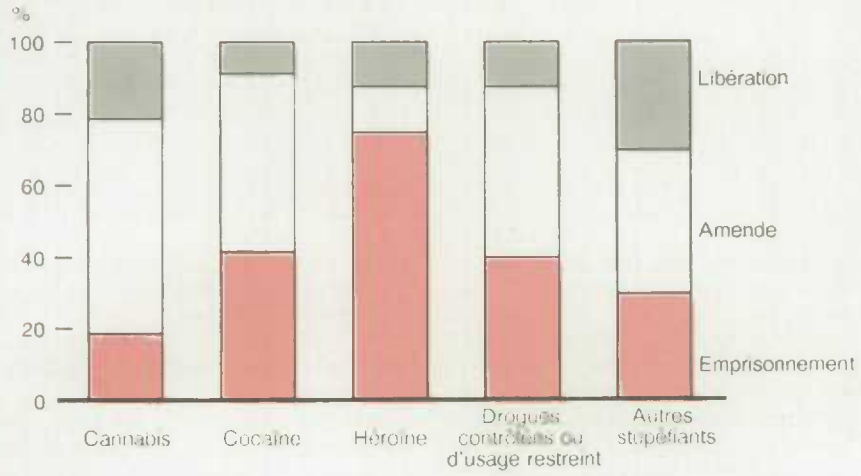

Source : Santé et Bien-être social Canada, Bureau des drogues dangereuses, *Statistiques concernant les stupéfiants, les drogues contrôlées et les drogues d'usage restreint, 1985.*

3. Les statistiques des tribunaux relatives aux condamnations que fournit le Bureau des drogues dangereuses ne peuvent pas être directement reliées aux statistiques policières. Les premières sont établies à partir du nombre d'accusations dont les tribunaux sont saisis, tandis que les secondes sont fondées sur des affaires qui peuvent comporter plusieurs infractions à la loi et entraîner plusieurs accusations. En outre, les infractions connues de la police peuvent ne donner lieu à une comparution devant le tribunal que l'année civile suivante.

Holly Johnson est analyste principale au Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada.

L'OPINION DES CANADIENS SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

par J. Rick Ponting

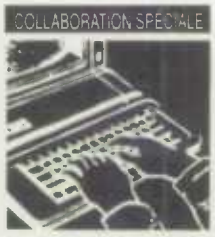

J. Rick Ponting est professeur de sociologie à la University of Calgary. Il est le directeur de *Arduous Journey* (McClelland and Stewart, 1986) et co-auteur de *Out of Irrelevance : A Socio-Political Introduction to Indian Affairs in Canada* (Butterworth, 1980), deux livres portant sur les Indiens. Les faits qu'on trouve dans le présent article ont été communiqués pour la première fois en 1987 dans le cadre d'une série de conférences de Statistique Canada.

La population autochtone, formée des Indiens, des Inuits et des Métis, a connu une forte croissance au cours des dernières décennies et occupe une place de plus en plus importante dans la société canadienne sur le plan social, démographique et constitutionnel. Cette évolution donne de l'importance aux attitudes de la population non autochtone, c'est-à-dire de la majorité des Canadiens, à l'égard des autochtones et des questions qui les touchent de près aujourd'hui. Ces attitudes ont été le sujet d'une vaste enquête qui a été menée en 1986 par Decima Research Ltd. pour le compte de la University of Calgary.

Selon les résultats de l'enquête, les Canadiens ont, dans l'ensemble, une attitude favorable à l'égard des autochtones; ce soutien varie cependant beaucoup d'une région à l'autre et est un peu moins net qu'il ne l'était au milieu des années 1970.[1] La sympathie des Canadiens baisse considérablement quand il est question de « privilèges » spéciaux accordés aux autochtones, à l'exception des questions relatives aux terres. Les Canadiens semblent admettre les liens particuliers entre les autochtones et les terres et, jusqu'à un certain point, ils sont prêts à faire des concessions dans ce domaine.

Si, pour le grand nombre, les Canadiens sont favorables au principe d'une plus grande autonomie politique des autochtones, ils sont, de façon générale, peu informés des questions relatives aux autochtones.

Connaissance des autochtones

Avant l'arrivée des Européens, on évaluait à 225 000 personnes la population indienne qui vivait dans ce qui est aujourd'hui le Canada et, au moment de la Confédération, leur nombre avait diminué de près de la moitié. Toutefois, en 1986, d'après les chiffres du recensement du Canada, le nombre de personnes ayant déclaré des origines autochtones atteignait près de trois quarts de million, soit environ 3 % de la population totale du pays.

Malgré l'importance de la population d'origines autochtones diverses, les Canadiens ne sont guère renseignés sur la situation démographique de la population autochtone. Par exemple, plus du tiers (37 %) des répondants à l'enquête de 1986, comparativement à 46 % des personnes ayant participé à l'enquête similaire tenue en 1976, ont préféré ne pas fournir d'approximation quand on leur a demandé le pourcentage de la population totale du Canada qui est autochtone. Une proportion encore plus grande (41 %) des répondants a nettement surestimé la taille de la population autochtone en l'évaluant à plus de 8 % de l'ensemble de la population canadienne.

À l'aide de la réponse à cette question et à plusieurs autres questions axées sur la connaissance de certains aspects essentiels des affaires relatives aux autochtones, on a élaboré un indice de connaissance dont les résultats pouvaient varier d'un minimum de 3 à un maximum de 7.[2]

1. Voir Gibbins, Roger. « The 1976 National Survey », dans Ponting, J.R. et Gibbins, R. *Out of Irrelevance : A Socio-Political Introduction to Indian Affairs in Canada*, Scarborough, Ontario : Butterworth, 1980, pp. 71-93.
2. Au nombre des autres questions ayant servi à élaborer l'indice de connaissance des affaires relatives aux autochtones, on compte celles ayant trait à la connaissance de l'existence de la *Loi sur les Indiens* et de la différence entre « Indiens inscrits » et « Indiens non inscrits » ainsi que de deux autres mesures démographiques, soit le pourcentage de la population totale de la province du répondant qui est autochtone et le pourcentage d'Indiens vivant dans des réserves.

Le résultat moyen à l'échelle nationale a atteint aussi peu que 4,36. La majorité de la population est concentrée à l'extrémité inférieure de l'échelle du degré de connaissance, d'après les résultats de l'enquête de 1986 et selon l'indice comparable construit pour l'étude de 1976. Les deux années, les résidents du Québec avaient des niveaux particulièrement faibles de connaissance, tandis qu'ils étaient particulièrement élevés chez les habitants des provinces de l'Ouest.

Comme c'était le cas en 1976, la majorité des répondants ne connaissaient pas, en 1986, la différence entre « Indiens inscrits » et « Indiens non inscrits », bien que cette majorité ait diminué au cours de cette période.

Ces données ainsi que d'autres témoignent d'une légère hausse des niveaux de connaissance des Canadiens entre 1976 et 1986.

Un élément important de la mesure de la connaissance était la signification donnée par les répondants au terme « population autochtone ». Seulement une infime partie des personnes interrogées a réussi à le définir spontanément — c'est-à-dire sans que l'interviewer ait à poser des questions supplémentaires — comme incluant les Indiens, les Inuits et les Métis.

Sans l'aide de l'interviewer, près du tiers des Canadiens interrogés n'ont pas réussi à fournir ne serait-ce qu'une définition approximative du terme. Fait encore plus significatif, même lorsqu'on leur a explicitement demandé : « Incluriez-vous les Métis ? » seulement une faible majorité a répondu « oui ». De la même façon, en réponse à une question précise, environ un adulte canadien sur cinq ne considérait pas les Indiens et les Inuits comme étant des autochtones.

Familiarité avec les affaires relatives aux autochtones

Pour les enquêtes de 1976 et de 1986, on a aussi élaboré un indice de familiarité avec les événements et phénomènes touchant les autochtones. L'indice de familiarité de 1986 était basé sur les réponses à une question où les répondants, à partir d'une liste de sept composantes (événements, organismes ou phénomènes), devaient indiquer, sur une échelle de trois ordres de grandeur, leur degré de familiarité avec

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Connaissance qu'avaient les Canadiens des questions relatives aux autochtones en 1986

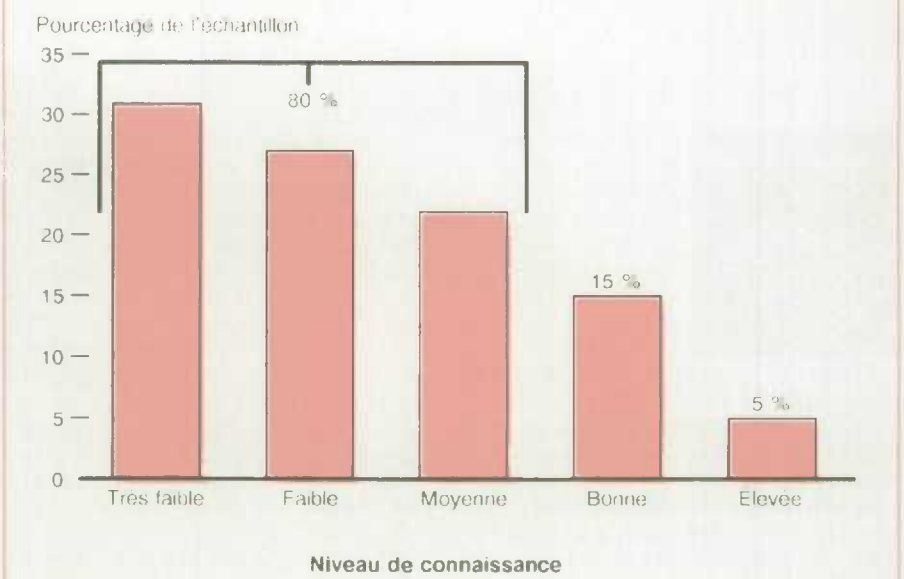

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Composantes de l'indice de familiarité avec les événements et phénomènes intéressant les autochtones, 1986

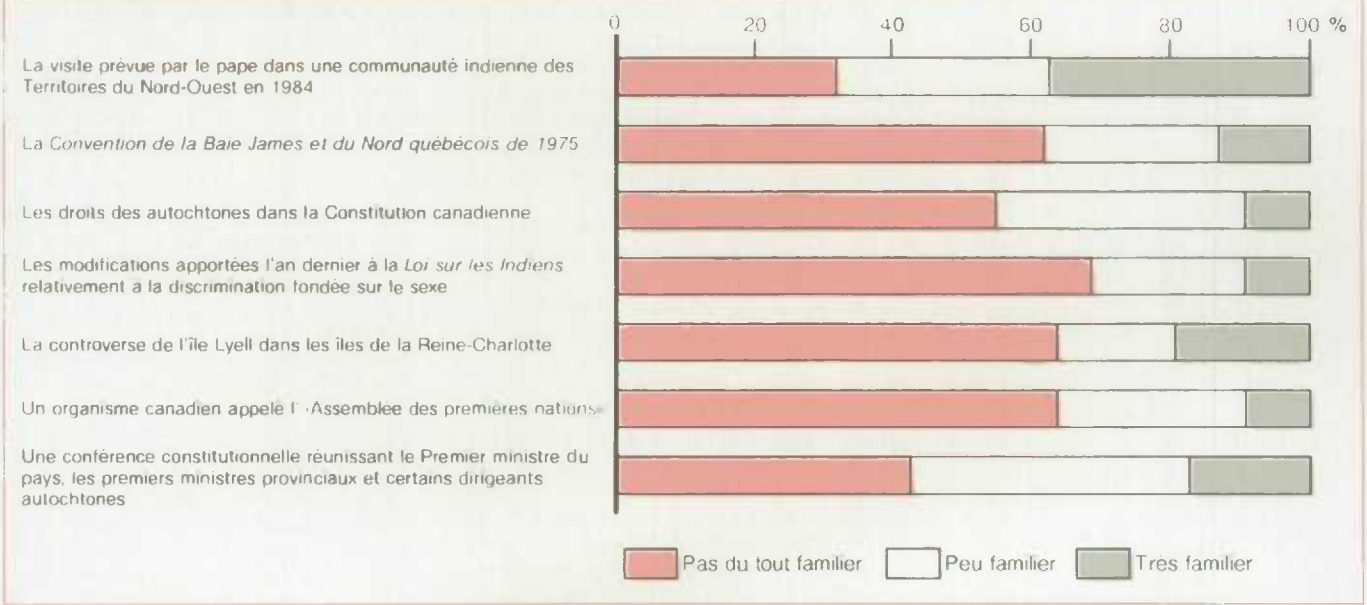

chacun.[3] Le résultat national moyen de 1,62 obtenu en 1986 est bien inférieur au point central (2,0) de l'échelle.

Pour toutes les composantes sauf deux, une majorité de répondants a affirmé n'être « pas du tout familier ». Donc, une majorité ignorait des choses telles que l'un des plus récents « traités » (la *Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975*), la reconnaissance des droits des autochtones dans la Constitution canadienne[4] et la controverse au sujet de l'île Lyell dans les îles de la Reine Charlotte opposant des sociétés d'exploitation forestière et les Indiens Haïda.

Seules les deux composantes concernant des personnalités bien connues ont donné des résultats relativement élevés. Il s'agit de « la visite prévue par le Pape dans une communauté indienne des Territoires du Nord-Ouest en 1984 » et d'« une conférence constitutionnelle réunissant le Premier ministre du pays, les premiers ministres provinciaux et certains dirigeants autochtones ».

Ces résultats sont semblables à ceux obtenus lors de l'enquête de 1976 en réponse à des questions comparables. Ainsi, plus de 55 % des personnes interrogées lors des deux études ont déclaré n'être pratiquement pas familières (en 1976, être vaguement familières au mieux) avec la *Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975*. De même, les deux tiers des répondants ont affirmé, en 1976, n'être pas du tout familiers ou n'être que vaguement familiers avec « la décision de 1974 de la Cour suprême du Canada de rejeter la plainte déposée par une Indienne soutenant que la *Loi sur les Indiens* viole la Charte canadienne des droits de la personne », tandis qu'en 1986 la même proportion de répondants disaient n'être pas du tout familiers avec « les modifications apportées l'an dernier à la *Loi sur les Indiens* relativement à la discrimination fondée sur le sexe ». Ces modifications représentaient les mesures législatives que le gouvernement avait prises en réponse au problème soulevé dans la cause soumise à la décision de la Cour suprême en 1974.

Mesures actuelles de la population autochtone

En 1987, il y avait 415 898 Indiens inscrits d'après les chiffres tirés du registre des Indiens tenu par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Au 15 juillet 1988, les chiffres relatifs aux demandes de réintégration des personnes usant de leur droit de devenir ou de redevenir Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 étaient les suivants : demandes de réintégration acceptées : 61 008; demandes en cours d'évaluation : 21 331; demandes non encore étudiées : 21 794; total des demandes : 104 133. Lors du recensement du Canada de 1981, le nombre d'Indiens non inscrits était de 75 110.

Répartition de la population totale de diverses origines autochtones d'après les données du recensement du Canada de 1986

• Indien d'Amérique du Nord	286 225	(40,22 %)
• Indien d'Amérique du Nord et d'origine non autochtone	239 400	(33,64 %)
• Métis	59 745	(8,39 %)
• Métis et d'origine non autochtone	68 695	(9,65 %)
• Inuit	27 290	(3,83 %)
• Inuit et d'origine non autochtone	6 175	(0,87 %)
• Autres réponses multiples avec une ou des origines autochtones	23 995	(3,37 %)
• Population totale ayant des origines autochtones	711 720	(100 %)

+ Voir aussi Siggner, Andrew. « La situation socio-démographique des Indiens inscrits », dans *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, hiver 1986, pp. 2-9.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Opinion du public canadien à l'égard des questions relatives aux autochtones, 1986

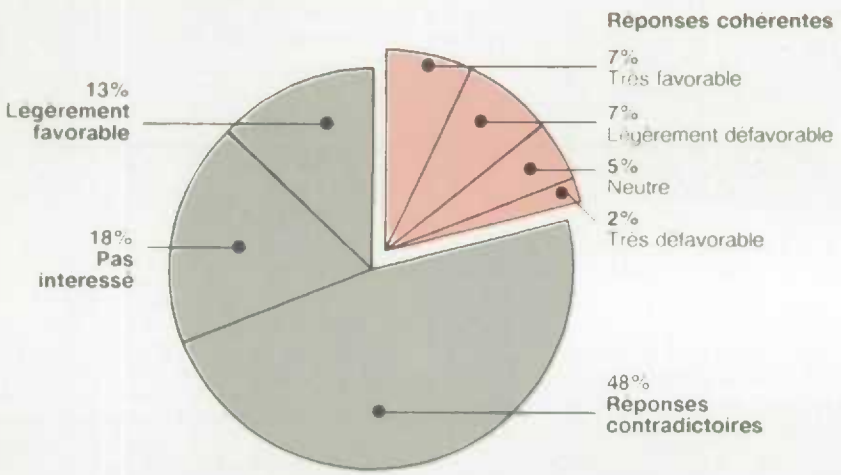

Répartition de l'opinion publique canadienne

Compte tenu des faibles niveaux de connaissance et de familiarité à l'égard des questions relatives aux autochtones, il n'y a rien de surprenant à ce que la population canadienne ne soit pas rigoureusement répartie en deux camps opposés caractérisés chacun par une certaine homogénéité de ses opinions sur les questions touchant les autochtones. Ainsi, dans les deux indices de sympathie à l'égard des autochtones élaborés à partir des réponses fournies à six questions, seulement une infime partie (2 %) de l'échantillon se retrouve toujours au bout de l'échelle comme étant « très défavorable », alors que 7 % se classe toujours à l'extrémité opposée, en tant que « très favorable ».

3. En 1986, les catégories étaient « très », « peu » et « pas du tout » familier. En 1976, on avait utilisé les catégories « parfaitement », « assez », « vaguement » et « pas du tout » familier. Pour l'indice de 1986, le résultat pour un répondant correspondait au résultat moyen pour l'ensemble des sept composantes, les résultats allant de 1,0 (« pas du tout familier ») à 3,0 (« très familier »).
4. Par exemple, le paragraphe 35.1 de la *Loi constitutionnelle de 1982* stipule que « Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones au Canada sont reconnus et confirmés. »

Près de la moitié des Canadiens ont des opinions contradictoires au sujet des autochtones et des questions qui les concernent. De plus, un Canadien sur cinq ne s'intéresse pour ainsi dire pas aux questions relatives aux autochtones; mais souvent ces personnes formuleront une opinion si un interviewer leur en demande une.

Dans l'ensemble, si l'on tient compte des personnes dont les opinions sont cohérentes et qui ne se classent pas toujours dans les catégories extrêmes mais aussi dans les catégories « neutre », « légèrement défavorable » et « légèrement favorable », on constate qu'il y a environ deux fois plus de personnes qui ont des opinions favorables à l'égard des autochtones que de personnes qui ont des opinions défavorables. Cependant, les personnes dont les attitudes ne sont pas cohérentes (48 %) sont plus nombreuses que celles dont les réponses sont cohérentes.

La répartition de l'opinion publique varie considérablement d'une région du Canada à une autre. À titre d'exemple, dans chacune des provinces de l'Ouest, une nette majorité se trouve dans la catégorie des « réponses contradictoires », tandis qu'au Québec une part étonnamment importante de la population (environ 30 %) se situe dans la catégorie « pas intéressé ».

Indice de sympathie à l'égard des autochtones, 1976 et 1986[1]

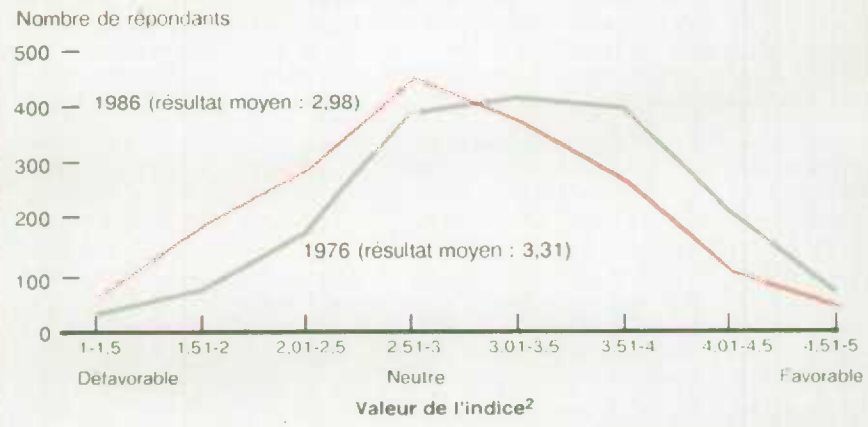

1. Les données de 1976 sont pondérées par province seulement. Les données de 1986 ont fait l'objet d'une pondération tenant compte à la fois de la province, de l'âge, du sexe et de la langue en usage à la maison.
2. La valeur de l'indice va de 1 à 5, 1 étant «défavorable», 3 «neutre» et 5 «favorable», pour l'ensemble des questions auxquelles le participant a répondu (minimum de trois questions).

Soutien à l'égard d'un statut particulier pour les autochtones et de leur autonomie politique, 1986

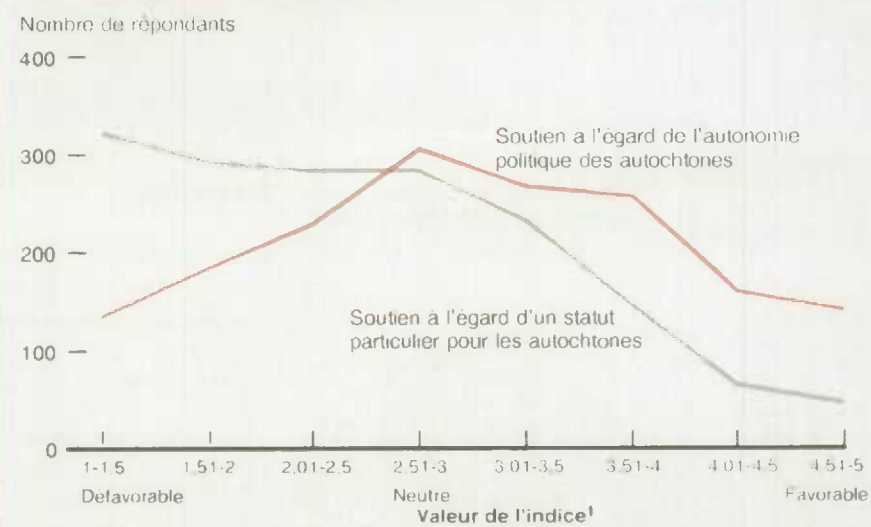

1. La valeur de l'indice va de 1 à 5, 1 étant «défavorable», 3 «neutre» et 5 «favorable», pour l'ensemble des questions auxquelles le participant a répondu.

Orientations générales : changements survenus depuis 1976

En rapprochant les résultats de l'enquête de 1986 et les mesures comparables fondées sur les données de 1976, il semble que l'appui accordé aux autochtones s'est légèrement affaibli au cours de cette période, dans la mesure où six des questions comprises dans les deux enquêtes sont révélatrices de la tendance générale de l'opinion publique à l'égard des autochtones. L'indice comparatif de sympathie (attitudes générales favorables) à l'égard des autochtones a été élaboré en combinant les résultats attribués en fonction des réponses fournies à six questions. L'examen de la répartition des Canadiens dans cet indice de sympathie révèle que la courbe de 1986, par rapport à celle de 1976, est légèrement plus orientée vers l'extrémité défavorable de l'échelle.[5]

Il importe toutefois de se rappeler que malgré le léger recul de l'appui que traduisent les attitudes, la moyenne de 1986 se situe presque exactement au milieu de l'échelle. En moyenne, donc, les Canadiens ont tendance à être ni très hostiles ni très bienveillants dans leurs attitudes à l'égard des autochtones. Et les courbes établies pour les deux années ne présentent pas de « bosses » qui indiqueraient que le public est très partagé à ce sujet.

Plusieurs autres questions utilisées en 1976 ont été reprises en 1986, dont une

5. Des études publiées dans le domaine des sciences sociales incitent à penser que le degré de soutien à l'égard des autochtones pourrait être encore plus faible que ne le montrent les résultats de l'étude de 1986. Il convient donc de ne pas donner trop de poids aux changements survenus entre 1976 et 1986, parce qu'ils peuvent simplement indiquer une évolution plus lente que la normale de l'opinion publique sur de nombreuses questions sociales dans une société fortement industrialisée. Voir Downs, Anthony. « Up and Down with Ecology — The 'Issue-Attention Cycle' », dans *The Public Interest*, vol. XVIII, pp. 38-50.

qui montre que les Canadiens continuent d'accorder peu d'importance à l'amélioration de la situation sociale et économique des autochtones.

À propos de l'enquête

L'échantillon national était constitué de 1834 personnes de 18 ans et plus, d'origine autre qu'autochtone, vivant dans les dix provinces. La population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, étant peu nombreuse, n'a pas participé à l'enquête. À l'intérieur de chaque ménage, un seul répondant a été choisi, en l'occurrence la personne dont l'anniversaire était le plus rapproché de la date de l'interview. Les ménages eux-mêmes avaient été choisis au hasard par ordinateur, avec comme unités primaires d'échantillonnage les secteurs de dénombrement du recensement de Statistique Canada. On a ensuite choisi des grappes de sept ménages dans chaque secteur de dénombrement aux fins d'interview.

Les probabilités de sélection par province étaient inégales et, dans chaque province, l'échantillon a été stratifié en fonction de la taille des localités. On a ensuite procédé à une pondération pour ramener l'échantillon aux proportions exactes de la population non autochtone dénombrée lors du recensement de 1981 (dans les dix provinces). À cette fin, on a tenu compte de l'ensemble des facteurs suivants : âge, sexe, province et langue d'usage (à la maison).

Dans 19 cas sur 20, si des échantillons de même taille avaient été prélevés à l'échelle nationale, les résultats se seraient situés à plus ou moins deux points de pourcentage des résultats figurant dans le présent article.

Les données ont été recueillies lors d'interviews directes, dans les foyers, d'une durée moyenne de soixante-dix minutes. Le questionnaire contenait deux cents questions, dont soixante concernaient précisément les affaires relatives aux autochtones.

L'échantillonnage, la traduction, la collecte des données, le codage des réponses aux questions fermées et l'entrée des données ont été confiés par contrat à Decima Research Ltd. Le questionnaire a été conçu par l'auteur du présent article.

L'enquête menée en 1976 et dont les résultats sont présentés ici à titre de comparaison était pratiquement identique du point de vue de la taille de l'échantillon et du plan de sondage utilisé. Roger Gibbins, spécialiste des sciences politiques à la University of Calgary, était co-directeur du projet.

Autonomie politique et statut particulier

Pendant plusieurs années, l'autonomie politique des autochtones a été au coeur du débat constitutionnel sur les droits des autochtones. Il est intéressant de constater que les Canadiens réagissent fort différemment à la question de l'«autonomie politique des autochtones» et à celle d'un «statut particulier pour les autochtones».

Composantes de l'indice comparatif de sympathie à l'égard des autochtones, 1976 et 1986

Année	Énoncé	En accord %	En désaccord %	Moyenne nationale[1]
1976	Le ministère fédéral des Affaires indiennes semble s'intéresser plus aux paperasseries administratives qu'aux besoins réels du peuple indien.	65	12	3,96
1986	Le même.	55	15	3,69
1976	Les Indiens méritent un sort économique bien meilleur que celui qui est le leur.	72	12	4,05
1986	Le même.	48	29	2,32
1976	Les Indiens, en tant que premiers Canadiens, devraient avoir une protection culturelle spéciale que les autres groupes n'ont pas.	44	36	3,09
1986	Le même.	38	46	2,82
1976	La plupart des chefs indiens qui critiquent le ministère fédéral des Affaires indiennes sont davantage intéressés à améliorer leur position qu'à améliorer le sort de leur peuple.	29	36	3,12
1986	La plupart des chefs autochtones qui réclament l'autogouvernement pour leur peuple sont davantage intéressés à promouvoir leur carrière personnelle qu'à aider le peuple autochtone.	30	41	3,18
1976	Les peuples indiens eux-mêmes, et non les gouvernements provinciaux, devraient décider de ce que l'on enseigne à l'école aux enfants indiens.	35	49	2,78
1986	Les écoles autochtones ne devraient pas être tenues de suivre les lignes directrices provinciales sur ce qui est enseigné.	22	67	2,18
1976	Lorsque les principes indiens de propriété foncière sont en conflit avec les lois des Blancs, les principes indiens doivent avoir la priorité.	30	35	2,91
1986	Le même.	33	44	2,81

1. La moyenne peut varier entre 1,0 et 5,0. Le point central de l'échelle (neutre) correspond à 3,0. Aux fins du calcul de la moyenne pour l'ensemble des énoncés, un résultat de 5 est attribué pour une réponse très favorable aux autochtones, un résultat de 1 pour une réponse très défavorable, etc. Ainsi, les réponses des personnes qui étaient en accord avec le premier énoncé ont été classées comme «favorables» (résultat de 4 ou 5 selon qu'elles étaient «tout à fait d'accord» ou «à peu près d'accord») et les réponses des personnes en désaccord ont été classées comme «défavorables» (résultat de 1 ou 2), alors que c'était l'inverse pour le quatrième énoncé. Un résultat de 3 a été attribué aux répondants ayant choisi la catégorie «ni d'accord ni en désaccord», tandis qu'aucun résultat n'a été donné pour les répondants de la catégorie «ne sait pas; refus».

Opinions sur des questions précises relatives au statut particulier et à l'autonomie politique des autochtones, 1986

Énoncé	Tout à fait d'accord	À peu près d'accord	Ni d'accord, ni en désaccord	Pas tout à fait d'accord	Pas d'accord du tout	Ne sait pas; refus	Total
			%				
Statut particulier							
Si le Parlement et les chefs autochtones élus se mettaient d'accord pour que certaines lois canadiennes ne s'appliquent pas aux communautés autochtones, je ne m'y opposerais pas.	15	23	10	19	25	9	101[1]
Les écoles autochtones ne devraient pas être tenues de suivre les lignes directrices provinciales sur ce qui est enseigné.	9	13	5	26	41	5	99[1]
Les gouvernements autochtones devraient détenir des pouvoirs équivalents à ceux des gouvernements provinciaux.	13	18	10	24	27	8	100
Les gouvernements autochtones devraient rendre compte aux politiciens autochtones élus plutôt qu'au Parlement, pour l'argent qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral.	11	17	15	19	25	13	100
Autonomie politique							
Il est important pour le bien-être futur de la société canadienne que les aspirations des autochtones de s'autogouverner soient comblées.	17	25	17	19	14	9	101[1]
Les premiers ministres provinciaux qui s'opposent à l'inscription dans la Constitution du droit des autochtones à s'autogouverner font du tort aux autochtones.	17	21	17	21	13	12	101[1]
La plupart des chefs autochtones qui réclament l'autogouvernement pour leur peuple sont davantage intéressés à promouvoir leur carrière personnelle qu'à aider le peuple autochtone.[2]	13	17	16	23	18	13	100
La Constitution canadienne devrait reconnaître spécifiquement le droit des Indiens à l'autogouvernement.	18	23	13	21	19	7	101[1]

1. Les totaux peuvent ne pas correspondre à 100%, car les nombres ont été arrondis.
2. Le répondant en accord avec l'énoncé était considéré, lors de l'analyse, comme défavorable à l'autonomie politique et le répondant en désaccord avec l'énoncé était considéré comme favorable à l'idée. Pour tous les autres énoncés reproduits ci-dessus, l'accord signifiait que le répondant était favorable et le désaccord, qu'il était défavorable.

L'autonomie politique n'est pas considérée comme une forme de « statut particulier » et les Canadiens adoptent une attitude beaucoup plus positive sur cette question.

Il y a un contraste marquant entre la courbe qui décrit la distribution des réactions des Canadiens dans l'indice du soutien à l'égard de l'autonomie politique des autochtones et la courbe de l'indice du soutien à l'égard d'un statut particulier pour les autochtones. Dans le cas de l'indice relatif au statut particulier, la plupart des Canadiens se situent dans la partie « défavorable », à gauche du point central (3.0), tandis qu'on observe le contraire dans le cas de l'indice relatif à l'autonomie politique.

Les deux courbes sont très différentes. Les réponses sont encore plus défavorables dans le cas des questions comportant le mot « spécial ».

Par exemple, on demandait aux répondants de choisir celui des deux énoncés suivants qui se rapprochait le plus de leur point de vue : « Il devrait y avoir des tribunaux spéciaux présidés par des juges indiens pour juger les crimes commis par les Indiens dans les réserves indiennes » ou « Les crimes commis par les Indiens dans les réserves indiennes devraient faire l'objet de poursuites de la même façon que les crimes commis ailleurs ». Près des deux tiers des répondants ont choisi le dernier énoncé et seulement environ le quart, le premier. Le rapport est pratiquement le même pour deux autres questions ayant trait à des dispositions « spéciales » dans d'autres secteurs de compétence.

Il semblerait que l'autonomie politique ne soit pas considérée comme un privilège, mais plutôt comme l'application d'un droit démocratique de base à l'autodétermination. Cette interprétation se fonde sur les réponses à une question qui demandait de compléter la phrase suivante : « Une des meilleures choses qui pourraient arriver aux Indiens serait que le gouvernement fédéral . . . » Les réponses les plus fréquentes, et de loin, étaient celles prévoyant que le gouvernement « accorde » aux Indiens une plus grande autonomie, le droit à l'autodétermination et la responsabilité de leurs affaires.

Revendications territoriales

Il convient de souligner les niveaux élevés de soutien à l'égard des autochtones observés dans les questions portant sur les revendications territoriales et les conflits en matière d'utilisation des terres, particulièrement ceux liés à des projets de développement des ressources naturelles. Lors de l'enquête de 1976, par exemple, on demandait aux répondants, à propos des revendications territoriales des Indiens, s'ils considéraient que « toutes », « un grand nombre » ou « peu » étaient justifiées ou si « aucune » ne l'était. Une majorité (61 %) a répondu « toutes » ou « un grand nombre », alors qu'environ le tiers (35 %) a déclaré « peu » ou « aucune ».

En 1986, en réponse à une question différente au sujet des revendications territoriales, à peu près un cinquième seulement (21 %) des Canadiens semblaient mettre en doute le bien-fondé des revendications territoriales des autochtones. Une telle attitude a été attribuée aux répondants qui avaient indiqué que le gouvernement ne devrait offrir ni terres ni compensations financières aux autochtones lors de ses prochaines négociations à propos de leurs revendications territoriales. Quinze pour cent étaient en faveur d'offrir plus de terres aux autochtones,

Glossaire

Population autochtone : Comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuits.

Amérindiens : Désigne habituellement tant les Indiens inscrits que les Indiens non inscrits.

Loi sur les Indiens : Loi fédérale adoptée pour la première fois en 1876. Elle établit les règles régissant les réserves indiennes et définit les pouvoirs des conseils de bande. Elle établit aussi les critères selon lesquels les personnes sont reconnues ou non comme étant des « Indiens ».

Registre des Indiens : Liste de tous les Indiens inscrits (selon la définition donnée dans la *Loi sur les Indiens*) que tient Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). L'information relative aux caractéristiques démographiques de la population indienne qui figure sur cette liste est mise à jour régulièrement par les représentants des conseils de bande et publiée le 31 décembre de chaque année. Le registre vise à établir la liste de toutes les personnes ayant droit d'être inscrites à titre d'Indiens conformément à la loi et non seulement la liste des Indiens de plein droit d'un point de vue ethnique. (Ainsi, une femme non indienne qui épouse un Indien inscrit a le droit d'être inscrite comme Indienne dans le registre même si elle n'est pas d'origine ethnique amérindienne.)

Indien inscrit : Personne inscrite comme Indien dans le registre des Indiens.

Métis : Il existe au moins deux façons différentes de définir le terme « Métis ». Certains maintiennent que le terme désigne les personnes d'ascendance autochtone qui sont des descendants de la communauté historique des « Métis » de l'ouest du Canada. D'autres sont d'avis que le terme « Métis » désigne toute personne d'ascendance autochtone et non autochtone mixte qui se considère elle-même comme étant Métis et non pas Indien ou Inuit.

Inuit : Nom désignant les peuples autochtones autrefois appelés « Esquimaux », qui résident depuis toujours au nord de la limite forestière dans les Territoires du Nord-Ouest, au Labrador et le long de la côte nord du Québec.

Bande indienne : Groupe d'Indiens inscrits reconnu par le gouvernement fédéral, à l'usage et au profit communs desquels le gouvernement a mis des terres de côté et pour qui il réserve des sommes d'argent.

Réserve indienne : Parcelle de terrain dont le titre juridique est attribué au gouvernement fédéral et que celui-ci a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande indienne, et à laquelle s'appliquent les dispositions de la *Loi sur les Indiens*.

Population indienne hors réserve : Les Indiens classés dans la population hors réserve dans le registre des Indiens doivent avoir vécu pendant au moins douze mois consécutifs à l'extérieur d'une réserve.

Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 : Premier accord important à avoir été conclu entre l'État et la population autochtone au Canada depuis les traités du dix-neuvième siècle et du début du vingtième siècle. Cet accord a été signé après quatre ans de négociations et de litiges à la suite de l'annonce, en 1971, d'un projet de construction de barrages hydro-électriques sur la côte est de la Baie James dans la province de Québec.

Projet de loi C-31 et modifications de 1985 à la *Loi sur les Indiens* : Le projet de loi C-31 avait pour objet d'abolir nombre des dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*, particulièrement à l'égard des Indiennes. Il a changé la signification du terme « inscrit » et, pour la première fois, a permis la réintégration des Indiens qui avaient perdu ou qui s'étaient vu refuser le statut légal et (ou) le droit d'appartenir à une bande. Il reconnaissait aussi aux bandes le droit de déterminer leurs propres critères d'appartenance.

22 % penchaient pour une compensation financière pour les terres perdues et 26 % étaient favorables à l'idée d'offrir à la fois des terres et une compensation financière.

Lors de l'enquête de 1986, une autre question importante sur les revendications territoriales demandait aux répondants de choisir parmi trois énoncés celui qui se rapprochait le plus de leur point de vue. Le texte de ces énoncés ainsi que le pourcentage de ceux qui l'ont choisi sont les suivants : « On ne doit pas du tout permettre aux revendications territoriales autochtones de retarder les projets d'exploitation des ressources naturelles » (19 %); « On ne doit pas permettre aux sociétés d'exploitation des ressources naturelles de poser même le pied sur les terres revendiquées par les autochtones tant et aussi longtemps que ces revendications ne sont pas réglées » (42 %); « Je ne me suis jamais penché sur la question des revendications territoriales et de l'exploitation des ressources naturelles » (30 %).

Malgré le niveau élevé de soutien à l'égard des revendications territoriales des autochtones observé dans les résultats de l'enquête de 1976, on s'attendait que le choix étroitement délimité de réponses offert lors de l'enquête de 1986 — avec leurs conséquences implicites en matière de création d'emplois — entraînerait une opinion majoritairement défavorable aux autochtones. C'est toutefois l'inverse qui s'est produit : le soutien à l'égard des autochtones sur les questions territoriales est dans l'ensemble demeuré aussi fort dans l'intervalle des dix années séparant les deux enquêtes.

Dans le même ordre d'idées, une faible majorité était d'accord avec l'énoncé : « Lorsque le développement des ressources naturelles sur un territoire entre en conflit avec l'usage que font les autochtones de ce territoire, ces derniers devraient avoir la priorité », tandis que seulement environ le tiers des personnes comprises dans l'échantillon étaient en désaccord.

Il y a cependant des limites aux concessions que les répondants étaient prêts à accorder aux autochtones sur le plan territorial, comme en témoignent les réponses données à l'énoncé : « Lorsque les principes indiens de propriété foncière sont en conflit avec les lois des Blancs, les principes indiens doivent avoir la priorité ». En effet, tant en 1976 qu'en 1986, le nombre de ceux qui n'étaient pas prêts à faire un compromis aussi important dépassait le nombre des répondants favorables à l'idée — 35 % comparativement à 30 % en 1976 et 44 % comparativement à 33 % en 1986. L'indice moyen de soutien à l'égard de cette question a donc connu une légère baisse, de 2,91 à 2,81 (les valeurs de l'indice pouvant varier de « 1 » à « 5 »).

Variations régionales

Une des principales constatations qu'a permis de tirer l'enquête de 1976 est que l'attitude envers les Indiens et la connaissance des affaires indiennes variaient souvent beaucoup selon la région. La même observation peut être faite à partir des données de 1986, et ce à l'égard de la population autochtone en général et non pas seulement des Indiens.

Certaines tendances se dégagent des variations régionales pour ce qui est des mesures aussi bien générales que précises du soutien à l'égard des Indiens ou des autochtones. Les répondants du Québec tendent à être plus favorables à la cause des autochtones, et les habitants de l'Ontario et du Manitoba se classent non loin derrière. Les habitants des trois provinces situées le plus à l'ouest (chacune ayant été étudiée séparément) se sont montrés les moins favorables, tandis que ceux des provinces de l'Atlantique (combinées) se retrouvent dans une position intermédiaire, de façon générale plus proche du comportement observé dans l'Ouest que de celui observé dans le centre du Canada.

La distribution de l'indice de sympathie à l'égard des autochtones enregistré en 1986[6] fait bien ressortir ces tendances. Sur cette échelle, où les résultats vont d'un minimum de « 1 » à un maximum de « 5 » en passant par un point central de « 3 », la moyenne nationale se situe à 3,29, c'est-à-dire nettement du côté favorable de l'échelle. Le Québec obtient le résultat moyen le plus élevé avec 3,44; il est suivi de près par l'Ontario et le Manitoba, où les résultats moyens sont de 3,40 et de 3,39 respectivement.[7] On note un écart important entre ces trois provinces et la région de l'Atlantique, dont le résultat moyen s'élève à 3,08. L'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont des résultats moyens de 3,08, 3,04 et 2,91 respectivement.

Un autre exemple de variation régionale nous est fourni par une question qui demandait aux répondants de choisir les trois « choses » dont les Indiens du Canada ont le plus besoin : plus d'argent du gouvernement, moins de contrôle par le gouvernement ou plus de droits dans la Constitution. À l'échelle nationale, 7 %, 33 % et 45 % des répondants ont choisi respectivement ces trois points, tandis que les 16 % qui restent ne savaient pas quoi répondre. La proportion des personnes ayant choisi « plus de droits dans la *Constitution* » varie de 33 % à Vancouver (et 37 % dans le reste de la Colombie-Britannique) à 52 % à Toronto et au Québec (à l'exclusion de Montréal). Quarante-trois pour cent des Montréalais et 46 % des Ontariens (n'habitant pas Toronto) ont choisi cette option. Le soutien à l'égard d'un moins grand contrôle exercé par le gouvernement variait d'environ 21 % au Québec à environ 46 % en Colombie-Britannique.

Autres facteurs déterminants de l'opinion

La province de résidence n'est pas le seul facteur qui produise un effet significatif sur les attitudes à l'égard des autochtones. Comme on pouvait s'y attendre, beaucoup d'autres facteurs ont joué un rôle important dans les attitudes adoptées par le public à l'égard des peuples autochtones et de leurs préoccupations. Il serait toutefois trop long de procéder ici à une analyse en profondeur de ces autres facteurs, dont nous ne donnerons qu'un aperçu.

À titre d'exemple, on a constaté que le soutien manifesté à l'égard du multiculturalisme était associé à de nombreuses mesures du soutien à l'égard des autochtones. L'identification à un parti politique sur la scène fédérale ainsi qu'une forte tendance à appuyer la philosophie conservatrice (sans égard au parti) influaient aussi sur les opinions à l'égard des questions relatives aux autochtones. On a établi une relation entre la langue parlée et les niveaux de soutien et de connaissance. Comparativement aux anglophones, les francophones tendaient à épouser davantage la cause des autochtones, mais à être moins bien informés à leur sujet.

Deux autres facteurs ressortent souvent de façon marquée comme ayant une influence déterminante sur l'attitude des Canadiens à l'égard des autochtones. Il s'agit du jugement que porte une personne sur la compétence des autochtones à gérer eux-mêmes leurs affaires et de la perception selon laquelle l'aide financière que le gouvernement accorde actuellement aux autochtones est ou excessive ou insuffisante.

Il est fort probable que les Canadiens qui pensent que les autochtones reçoivent trop d'argent du gouvernement soient « défavorables » aux autochtones dans les

6. Cet indice est légèrement différent de l'indice comparatif de sympathie (1976-1986), dont il a déjà été question, puisque ce dernier excluait certaines composantes qui faisaient uniquement partie de l'échelle de sympathie fondée sur les données de 1986.
7. Pour certains indices ou certaines questions individuelles, il y a aussi des différences considérables à l'intérieur du Québec et de l'Ontario, c'est-à-dire entre la principale ville et le reste de la province.

quatre indices examinés précédemment. En revanche, si un répondant est d'avis que des gouvernements autochtones disposant de fonds adéquats sont mieux en mesure de répondre aux besoins de leurs administrés que les gouvernements en place, alors il est très susceptible d'être « favorable » aux autochtones dans les quatre indices.

Au nombre des facteurs qui ont peu d'effet sur les attitudes, on compte l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, le revenu familial, l'affiliation syndicale ou religieuse, la taille de la localité de résidence, la tendance à défendre les opprimés et l'expérience d'une baisse du niveau de vie (ou son contraire).

Un dernier commentaire s'impose au sujet des facteurs déterminants des attitudes à l'égard des autochtones. Malgré le fait que l'on ait analysé plus d'une vingtaine de facteurs pour tenter d'expliquer pourquoi les gens ont des opinions favorables ou défavorables, il n'a pas été possible d'expliquer plus de 40 % de la variation observée. À propos de la connaissance que l'on a actuellement des facteurs qui influent sur l'opinion des Canadiens à l'égard des questions relatives aux autochtones, on peut tout au plus dire qu'elle est sommaire.

Résumé

Dans le cadre de sondages, les Canadiens sont pour la plupart favorables aux aspirations des autochtones en matière d'autonomie politique et de revendications territoriales, mais ils se montrent inquiets des mesures leur accordant des privilèges. Au cours de la période de dix ans ayant pris fin en 1986, les attitudes et les opinions de la population à l'égard des autochtones et des questions qui les touchent ont peu changé et sont demeurées aussi favorables dans l'ensemble. Cet appui n'a cependant pas sa source dans la connaissance des questions relatives aux autochtones, puisque celle-ci reste assez sommaire.

Il importe également de souligner que le public canadien n'est pas rigoureusement réparti en deux camps opposés sur ces questions et que ses opinions ne rejoignent pas des conceptions plus larges. Et comme elles ne sont pas liées aux intérêts plus généraux des Canadiens, les questions relatives aux autochtones demeurent un peu étrangères à leurs préoccupations.

L'auteur tient à remercier Marion Jones, qui a établi le « glossaire » et les « mesures actuelles de la population autochtone ».

LES PROFILS DU RECENSEMENT DE 1986:

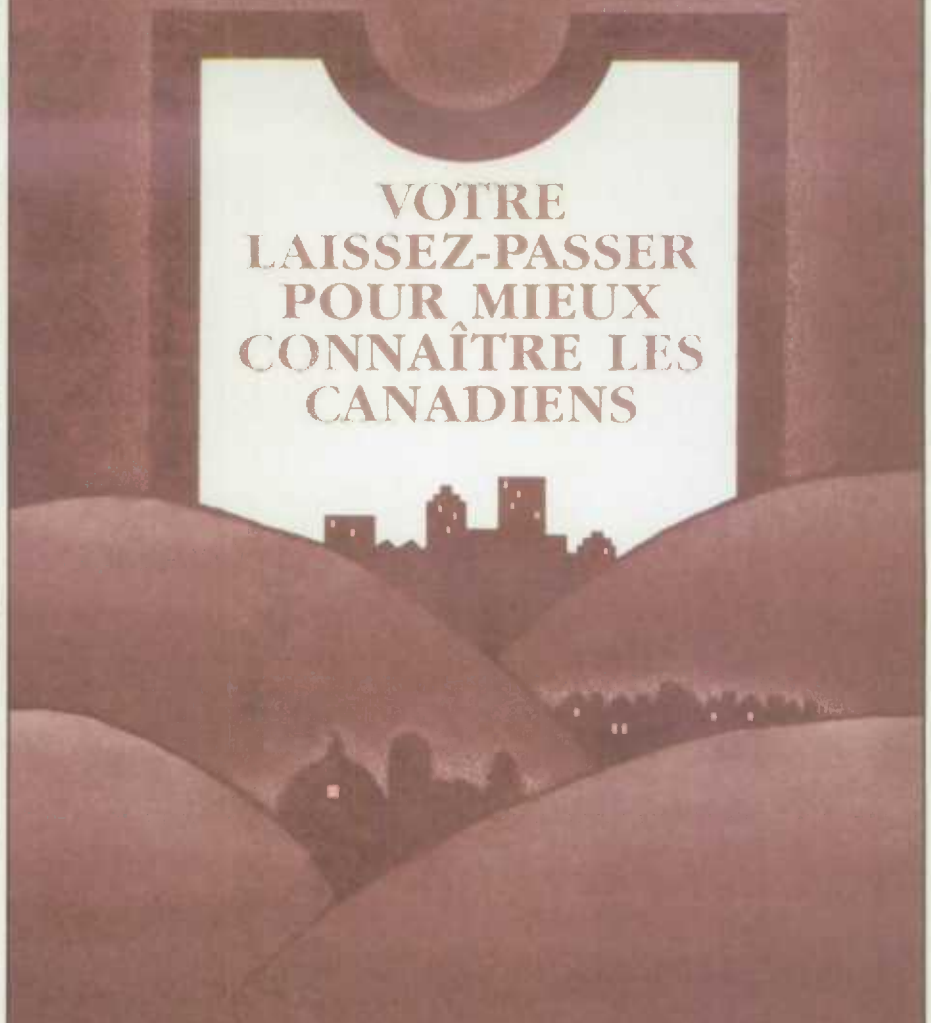

Le Canada et ses régions sont à votre portée grâce aux profils du recensement de 1986.

Vous désirez connaître le portrait socio-démographique d'une province, d'une ville ou d'une municipalité en particulier, mais la perspective d'avoir à vous battre avec des montagnes de statistiques vous effraie?

Balayez toute appréhension! Les profils du recensement de 1986 vous épargneront temps et effort. Chaque profil présente plus de 46 éléments différents d'information sur chacune des régions répertoriées. Des chiffres de population aux données sur les modes de vie de la population âgée, vous saurez tout.

Vous n'avez qu'à faire votre choix. Et quel choix! Les 52 publications de la série portent sur:

- 6009 municipalités (subdivisions de recensement);
- 266 comtés (divisions de recensement);
- 295 circonscriptions électorales fédérales;
- 25 régions métropolitaines de recensement;
- 114 agglomérations de recensement;
- diverses régions urbaines et rurales.

LES PROFILS DU RECENSEMENT DE 1986: VOTRE LAISSEZ-PASSER

Pour de plus amples renseignements, composez le 1-800-267-6677 et demandez votre brochure, qui vous renseignera aussi sur les modalités de commande. Ou, si vous préférez, écrivez à: **Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6.**

LES CANADIENS ET LE DIVORCE

par Owen Adams

Le taux annuel de divorce au Canada s'est accru considérablement au cours des deux dernières décennies, en grande partie par suite de l'adoption de la *Loi sur le divorce de 1968* et de la *Loi sur le divorce de 1985*, dans lesquelles on a supprimé certains des obstacles juridiques à la dissolution du mariage.

Après l'adoption de la plus récente des deux lois, celle de 1985, le taux de divorce est monté en flèche, inversant la tendance à la baisse qu'il suivait depuis trois ans. Le nombre de divorces pour 100000 femmes mariées a fait un bond de 25 % en 1986 pour passer à 1255, nombre jamais atteint auparavant. En comparaison, le taux de divorce avait diminué de 14 % entre 1982 et 1985, étant passé de 1164 à 1004 divorces pour 100000 femmes mariées.

La majeure partie de la période écoulée depuis le vote de la *Loi sur le divorce de 1968* s'est cependant caractérisée par une croissance continue du taux de divorce. Celui-ci a plus que doublé peu après l'adoption de cette loi, ayant grimpé de 235 divorces pour 100000 femmes mariées en 1966 à 557 en 1969. Ce phénomène s'est reproduit avec presque la même ampleur pendant les années soixante-dix.

Taux de divorce élevé en Alberta et en Colombie-Britannique

Le taux de divorce fluctue beaucoup d'une région du pays à une autre. Ainsi, en 1986, il y avait 1646 divorces pour 100000 femmes mariées en Alberta et il y en avait 1514 en Colombie-Britannique, comparativement à 469 à Terre-Neuve et à 637 à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans les autres provinces, le taux de divorce a varié d'un peu moins de 1000 au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan à environ 1100 au Manitoba et à 1200 en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario.

En 1986, le taux de divorce a progressé dans toutes les provinces, à l'exception de

l'Île-du-Prince-Édouard. C'est en Ontario et en Colombie-Britannique que la hausse a été la plus forte : 35 % et 33 % respectivement. Elle était proche de la moyenne nationale au Manitoba (25 %), en Saskatchewan (25 %) et au Nouveau-Brunswick (24 %), alors qu'elle a été plus faible au Québec (16 %), en Alberta (15 %), à Terre-Neuve (9 %) et en Nouvelle-Écosse (8 %). L'Île-du-Prince-Édouard s'est distinguée des autres provinces par un recul du taux de divorce de l'ordre de 12 %.

Les mariages durent moins longtemps

La durée des mariages qui finissent par un divorce a diminué particulièrement chez les couples qui divorcent en vertu de la nouvelle loi. La durée médiane du mariage chez les couples ayant divorcé en 1986 selon les termes de cette loi était de 9,1 ans, comparativement à 11,2 ans chez les couples ayant divorcé la même année mais en vertu de l'ancienne loi. En 1969, la durée médiane des mariages ayant abouti à un divorce était de près de 15 ans.

Moins d'enfants sont touchés

Les couples dont le divorce a été prononcé en 1986 en vertu de la nouvelle loi étaient proportionnellement moins nombreux à avoir des enfants que ceux dont le divorce a été accordé selon les termes de l'ancienne loi. En effet, un tiers (34 %) des couples du premier groupe avaient des enfants, comparativement à 52 % dans le second groupe.

Par ailleurs, comme avec l'ancienne loi, les femmes ont plus de chances de se voir accorder la garde des enfants après le divorce. Lorsqu'une ordonnance de garde a été rendue à la suite d'un divorce prononcé en vertu de la nouvelle loi, ce sont les mères qui ont obtenu la garde pour 75 % des enfants. L'ordonnance de garde a été rendue en faveur du mari pour 12 % des enfants et la garde partagée, accordée pour 11 % des enfants. Pour ce qui est des 2 % d'enfants restants, c'est quelqu'un d'autre que le mari ou la femme qui en a obtenu la garde.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Taux de divorce, 1951-1986

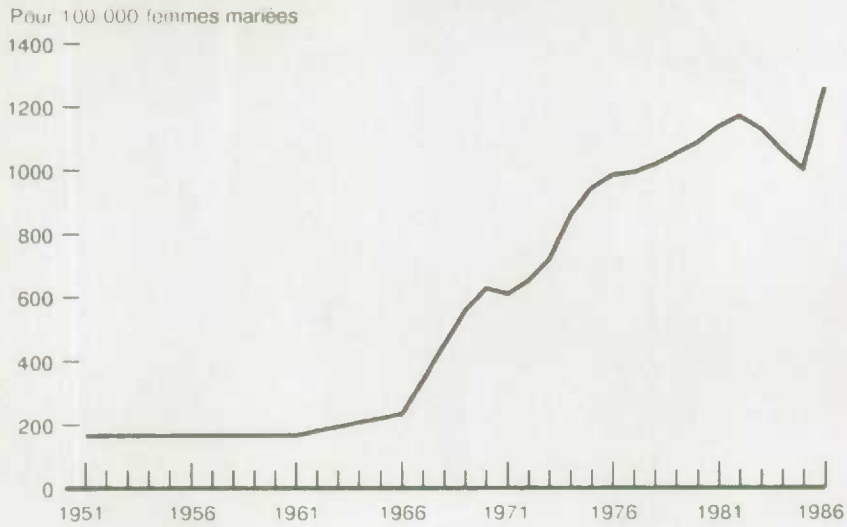

Sources : Statistique Canada, publication nº 84-205 au catalogue, et recensement du Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Taux de divorce, par province, 1986

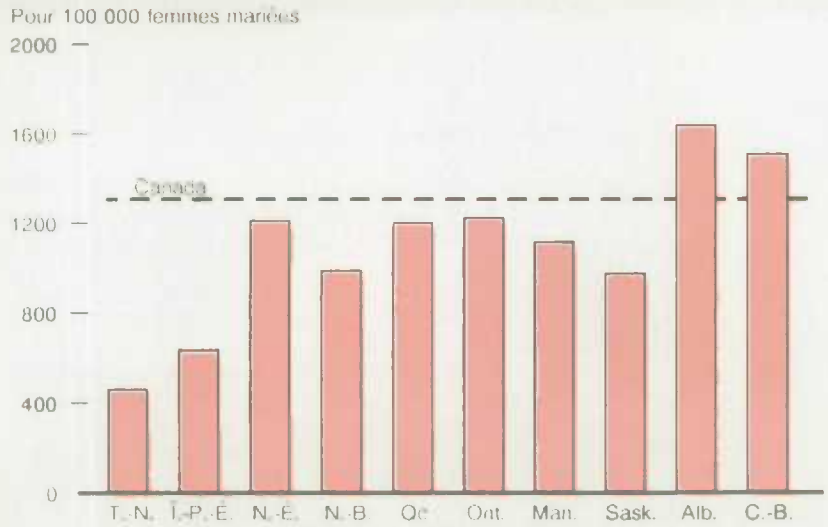

Source : Statistique Canada, publication nº 84-205 au catalogue

Modifications à la loi

Avant 1968, le divorce ne s'obtenait pas facilement au Canada. Le seul motif reconnu alors était l'adultère. La situation a changé avec la *Loi sur le divorce de 1968*, qui permettait le divorce si au moins une des deux conditions suivantes était remplie : l'un des deux conjoints aurait commis un délit matrimonial, comme l'adultère, la cruauté physique ou la cruauté mentale; il y aurait eu rupture définitive du mariage, soit par abandon ou emprisonnement, soit parce que les conjoints ne vivaient plus ensemble depuis au moins trois ans.

La *Loi sur le divorce de 1985* a fait de la rupture du mariage le seul motif de divorce nécessaire. Selon cette loi, il existe quatre raisons qui justifient la rupture du mariage : une séparation d'au moins un an, l'adultère, la cruauté physique ou la cruauté mentale. Une séparation d'au moins un an a été invoquée dans 91 % des divorces obtenus en 1986 en vertu de la nouvelle loi.

Owen Adams est analyste principal à la Division de la santé de Statistique Canada.

LE DÉCLIN DU TRAVAIL FAMILIAL NON RÉMUNÉRÉ

par Doreen Duchesne

Au début du siècle, lorsque la société canadienne était principalement rurale, la population active comptait un bon nombre de travailleurs familiaux non rémunérés. Or, avec l'industrialisation, ceux-ci sont rapidement devenus moins nombreux, si bien qu'aujourd'hui, le travail familial non rémunéré ne représente plus qu'une petite fraction de l'emploi total au Canada.

En 1987, évalués à 93 000, les travailleurs familiaux non rémunérés ne constituaient que 0,8 % de toute la main-d'oeuvre canadienne. Ce chiffre est moins élevé qu'en 1975, année où l'on a dénombré 132 000 travailleurs non rémunérés (1,4 % de l'emploi total).

La plupart sont dans l'agriculture

La majorité des travailleurs familiaux non rémunérés se trouvent dans le secteur agricole. En 1987, 64 % d'entre eux

Un travailleur familial non rémunéré est une personne qui travaille sans rémunération dans une ferme familiale, dans une entreprise ou un cabinet d'affaires appartenant à un membre du même ménage et étant exploité par celui-ci. Bien que ces hommes et ces femmes ne reçoivent pas de rémunération proprement dite pour leur travail, on considère qu'ils tirent profit financièrement de l'entreprise familiale.

travaillaient dans ce secteur, soit 59000. En 1975, ils étaient au nombre de 92000.

Les travailleurs familiaux non rémunérés continuent d'être une importante source de main-d'oeuvre en agriculture : en 1987, ils représentaient 12 % de la main-d'oeuvre agricole. Il s'agit toutefois là d'une baisse de 7 points par rapport à 1975.

Le reste des travailleurs familiaux non rémunérés se trouvent ailleurs que dans le secteur agricole. En 1987, ces travailleurs étaient au nombre de 34000, soit 14 % de moins qu'en 1975. La plupart d'entre eux sont employés dans le secteur du commerce de détail ou celui des services socio-culturels, commerciaux et personnels.

Surtout des femmes mariées

La plupart des travailleurs familiaux non rémunérés sont des femmes mariées âgées de 25 ans et plus. En 1987, ces femmes constituaient 70 % de la main-d'oeuvre familiale non rémunérée, et les célibataires âgés de 15 à 19 ans en représentaient 18 %.

Le nombre de travailleurs familiaux non rémunérés a diminué dans chacun de ces deux groupes. De 1975 à 1987, le nombre de femmes mariées effectuant un travail familial non rémunéré a chuté de près de 23 %, étant passé de 84000 à 64000, alors que le nombre d'adolescents dans la même situation a chuté de 51 %, étant passé de 34000 à 17000.

La plus grande partie de la baisse observée chez les femmes mariées s'est produite dans le secteur agricole. En effet, le nombre de femmes mariées âgées de 25 ans et plus qui travaillaient dans ce secteur sans être rémunérées a diminué de 25 % entre 1975 et 1987, étant passé de 53000 à 39000.

Il faut noter toutefois qu'un bon nombre de ces femmes n'ont pas quitté le secteur agricole. Elles y sont devenues des travailleuses rémunérées ou autonomes. Par exemple, entre 1975 et 1987, le nombre d'épouses de 25 ans et plus qui occupaient un emploi rémunéré dans le secteur agricole a doublé, étant passé à 35000, tandis que le nombre de femmes considérées comme travailleuses autonomes a presque quadruplé durant la même période, ayant atteint 34000.

Le passage du travail non rémunéré au travail autonome résulte probablement des modifications récemment apportées à la législation relative aux biens des époux. Ces modifications ont peut-être amené les femmes à former une société de personnes avec leur mari, afin que la valeur de leur apport à l'entreprise familiale soit légalement reconnue.

De plus, les modifications apportées à la législation fiscale peuvent avoir incité les femmes à devenir des travailleuses rémunérées. Depuis 1980, les propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés peuvent déduire de leur revenu imposable le montant versé à leur conjoint à titre de rémunération.

Travailleurs familiaux non rémunérés, 1975-1987

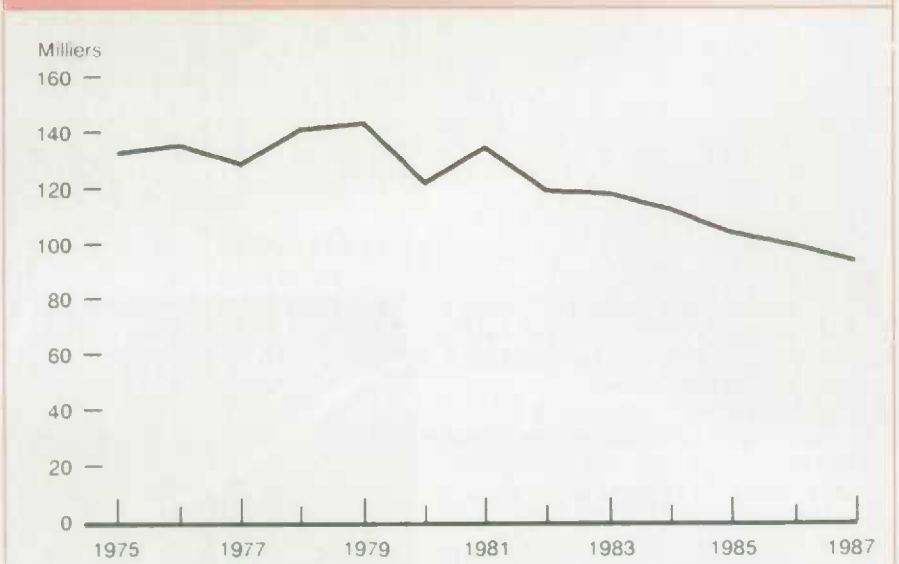

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Femmes mariées âgées d'au moins 25 ans et travaillant dans le domaine de l'agriculture, selon la catégorie de travail, 1975 et 1987

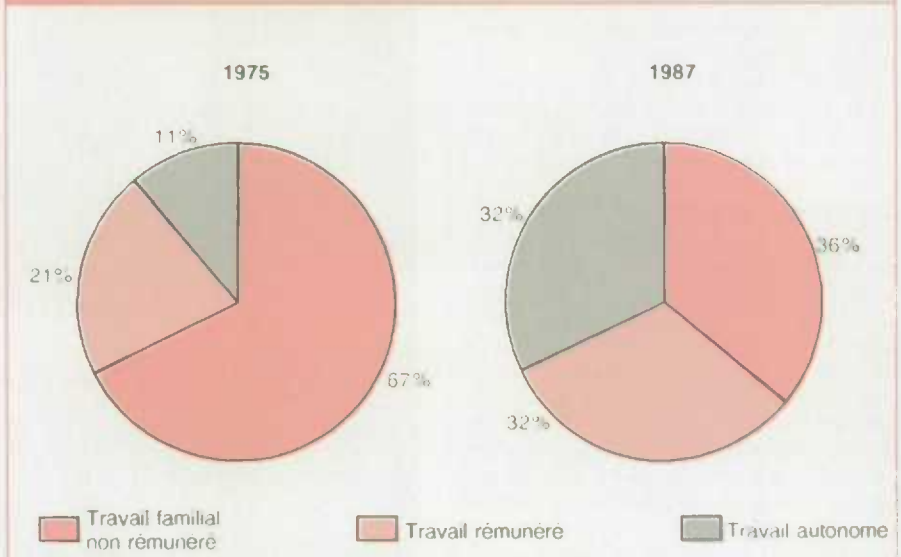

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active

Doreen Duchesne est analyste à la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

• Pour plus de renseignements sur les travailleurs familiaux non rémunérés, voir : Statistique Canada, *Le déclin du travail familial non rémunéré au Canada*, n° 71-535(2) au catalogue.

LE SUICIDE AU CANADA

par Renée Beneteau

Au Canada, le taux de suicide a connu des hausses importantes durant les années 1960 et 1970, et il a continué de s'accroître au cours des années 1980 pour atteindre des sommets sans précédent. En effet, durant la dernière décennie, il a été environ deux fois plus élevé qu'il ne l'avait été au cours de la majeure partie de la période allant de 1921 à 1961. En outre, il est demeuré considérablement plus important que celui, pourtant assez élevé, enregistré durant la dépression des années 1930.

Le nombre de cas de suicide chez les jeunes hommes a connu une augmentation particulièrement forte. Vers le milieu des années 1980, les hommes dans la vingtaine connaissaient l'un des taux de suicide les plus élevés de tous les groupes d'âge. Auparavant, les hommes plus âgés étaient généralement les plus susceptibles de s'enlever la vie. Les taux de suicide ont aussi augmenté chez les femmes, mais ils sont demeurés nettement inférieurs à ceux qui ont été établis pour les hommes.

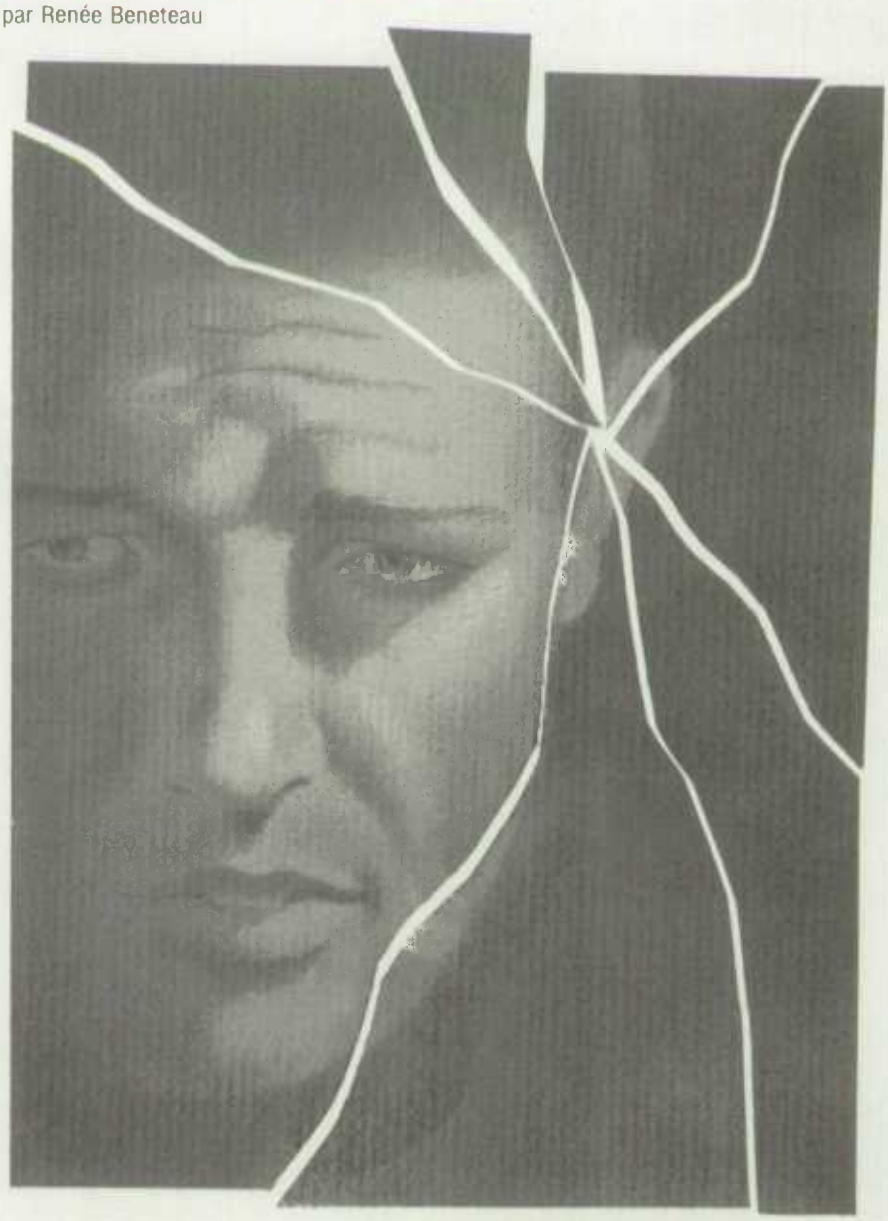

Augmentation du nombre de suicides

En 1986, près de 3700 décès au Canada étaient des suicides.[1] Ce nombre représente 14,6 suicides pour 100000 habitants, soit près du double du taux qui a prévalu durant la plus grande partie de la période du début des années 1920 au début des années 1960. Vers la fin de cette période, par exemple, il y avait environ 7,5 suicides pour 100000 habitants. En outre, le taux observé en 1986 se situait bien au-dessus des sommets enregistrés au début des années 1930, époque où l'on relevait un peu moins de 10 suicides pour 100000 habitants.

La hausse du taux de suicide observée depuis le début des années 1960 s'est surtout manifestée durant les années 1960 et 1970. Entre 1960 et 1978, le taux est passé de 7,6 pour 100000 habitants à 14,8. D'autre part, durant les années 1980, il s'est maintenu à un niveau relativement stable, ayant varié d'un maximum de 15,1 pour 100000 habitants en 1983, nombre le plus élevé jamais atteint au Canada, à un minimum de 13,7 en 1984.

Depuis la fin des années 1970, environ 2 % des décès qui survenaient au Canada chaque année étaient des suicides. Cette proportion représente une augmentation par rapport à celles observées au cours des dernières décennies : le taux était de 1 % en 1960 et de 1,5 % en 1970. En 1921, seulement 0,5 % des décès ont été considérés comme des suicides.

Un phénomène qui touche surtout les hommes

Le taux de suicide est beaucoup plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En 1986, il y a eu 22,8 suicides pour 100000 hommes, comparativement à 6,4 pour 100000 femmes. En fait, près de 80 % des personnes qui se sont enlevé la vie en 1986 étaient des hommes. Bien qu'ils aient presque doublé tant chez les hommes que chez les femmes depuis le début des

1. Il est possible que le nombre officiel de suicides au Canada soit sous-estimé. En effet, les autorités médicales et légales attestent qu'il y a eu décès par suicide seulement lorsque l'intention de la victime peut être prouvée hors de tout doute.

années 1960, les taux de suicide n'ont pas progressé également dans les deux cas. On note entre autres que, depuis la fin des années 1970, les taux ont augmenté chez les hommes, alors qu'ils ont diminué chez les femmes.

Hausse plus importante chez les jeunes hommes

C'est chez les jeunes hommes que l'augmentation la plus forte du taux de suicide a été enregistrée. Chez les 15 à 19 ans, le nombre de cas est passé de 5,3 pour 100 000 habitants en 1960 à 20,2 en 1986. Ce taux demeure toutefois légèrement inférieur aux taux établis pour les hommes de 20 ans et plus.

Le taux de suicide chez les hommes de 20 à 24 ans s'est aussi considérablement accru, étant passé de 12,3 en 1960 à 32,8 en 1986. Durant la même période, le taux établi pour les hommes de 25 à 44 ans a, quant à lui, presque doublé. En conséquence, en 1986, les taux de suicide pour les hommes de 20 à 44 ans ont généralement atteint ou dépassé ceux enregistrés chez les hommes plus âgés. La situation était nettement différente au début des années 1960; les hommes de 45 ans et plus connaissaient alors des taux beaucoup plus élevés que les hommes de moins de 45 ans.

Le taux de suicide pour les hommes dans la vingtaine a été particulièrement important. En 1986, il y avait environ 33 suicides pour 100 000 hommes dans ce groupe d'âge, soit le deuxième plus haut taux de tous les groupes d'âge, après celui observé chez les hommes de 70 ans et plus.

Le taux de suicide chez les hommes plus âgés est demeuré très élevé. En 1986, on relevait 34,9 suicides pour 100 000 hommes de 70 ans et plus, soit le plus haut taux de tous les groupes d'âge. Chez les autres hommes âgés de 45 ans et plus, les taux variaient de 24,6 pour les 65 à 69 ans à 30,0 pour les 50 à 54 ans.

Peu de changements dans les taux de suicide ont été enregistrés chez les hommes âgés de 45 ans et plus depuis le début des années 1960. Les taux établis pour les hommes de 45 à 54 ans et de 70 ans et plus ont légèrement augmenté, tandis que celui observé chez les hommes de 55 à 59 ans a régressé.

La répartition par âge des femmes qui se suicident diffère de celle des hommes, mais, pour tous les groupes d'âge, les taux de suicide pour les femmes demeurent nettement inférieurs à ceux que connaissent les hommes. En 1986, c'est chez les 50 à 54 ans qu'a été observé le taux de suicide le plus élevé chez les femmes. Cette

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Taux de suicide, selon le sexe, 1921-1986

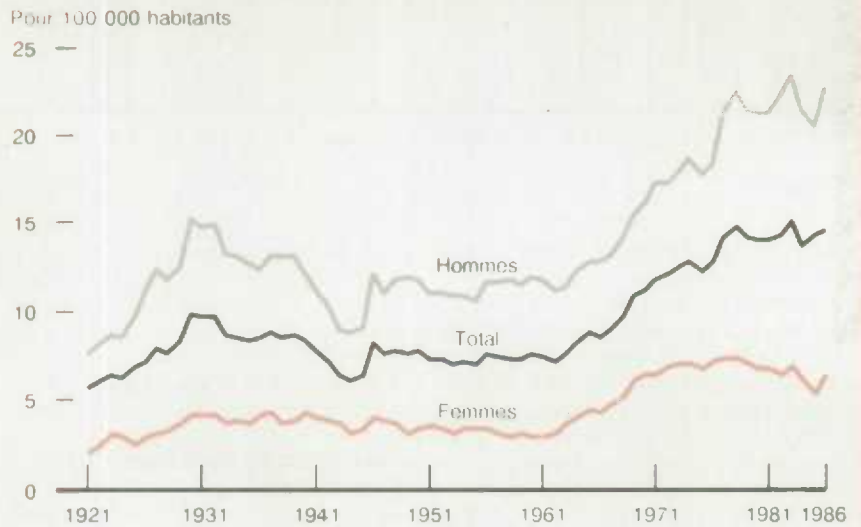

Sources : Statistique Canada, publications nos 84-202, 84-206 et 84-528 au catalogue

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Taux de suicide chez les hommes âgés de 15 à 24 ans et de 60 ans et plus, 1960-1986

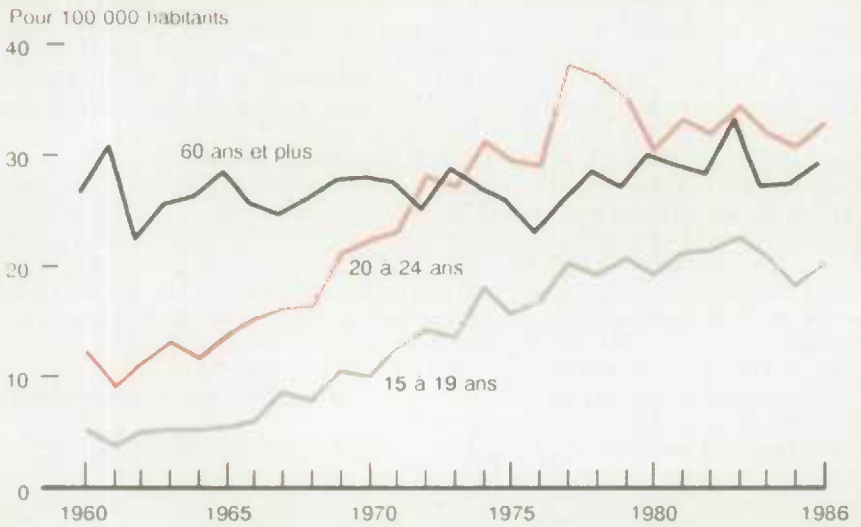

Sources : Statistique Canada, publications nos 84-206 et 84-528 au catalogue

Perspective internationale

Le taux de suicide observé au Canada est semblable à celui enregistré aux États-Unis. Selon l'Organisation mondiale de la santé, le taux de suicide normalisé selon l'âge (par rapport à la population mondiale) était de 11,3 pour 100 000 habitants au Canada en 1985. Ce taux est légèrement supérieur au taux de 10,7 établi pour les États-Unis en 1984.

Par ailleurs, le taux de suicide que connaît le Canada est généralement inférieur à celui de la plupart des pays européens. Il est moins élevé que celui observé en Finlande (22,6)*, en Autriche (22,3)*, au Danemark (22,0), en Suisse (18,1)*, en France (17,5), en Suède (14,5), en République fédérale d'Allemagne (14,0)* et en Norvège (12,5). Le taux pour le Canada dépasse toutefois les taux enregistrés en Angleterre et dans le pays de Galles (7,1) et dans les Pays-Bas (9,3).

* Il s'agit des données de 1986; les autres données sont celles de 1985.

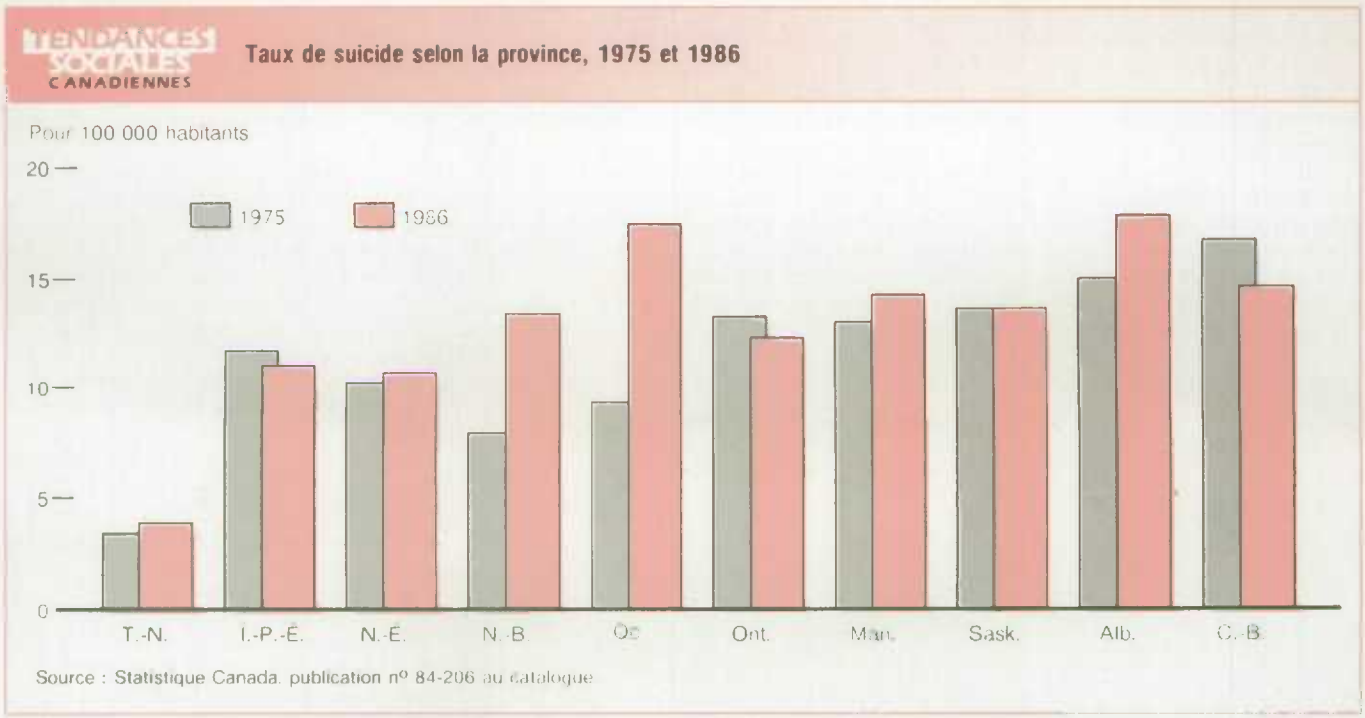

année-là, il y a eu 12,9 suicides pour 100000 femmes de ce groupe d'âge. Chez les autres femmes âgées de 30 à 69 ans, les taux ont varié de 7,9 pour les femmes de 55 à 59 ans à environ 10 pour celles de 45 à 49 ans et de 60 à 64 ans.

Contrairement à la tendance observée chez les hommes, les taux de suicide enregistrés chez les femmes de 20 à 29 ans et de 70 ans et plus ont été relativement faibles. En 1986, on relevait moins de 7 suicides pour 100000 femmes de ces groupes d'âge.

Chez les femmes de 15 à 19 ans, la tendance relative au suicide a été la même que pour les hommes du même groupe d'âge. Le nombre de cas observé chez les femmes de ce groupe d'âge a considérablement augmenté de 1960 à 1986; toutefois, le taux de suicide pour ces femmes était quand même inférieur, en 1986, à celui que présentaient les femmes de tous les autres groupes d'âge de 20 ans et plus.

Suicides plus violents chez les hommes

Les hommes utilisent généralement des moyens plus violents pour se suicider que ceux auxquels ont recours les femmes. En 1986, les hommes qui se sont enlevé la vie ont utilisé une arme à feu dans 38 % des cas et, dans 27 % des cas, ils se sont pendus ou sont morts par strangulation. Par contraste, seulement 12 % des suicidées ont employé une arme à feu et 19 % se sont pendues ou donné la mort par strangulation.

En revanche, une proportion plus forte de femmes que d'hommes ont eu recours à des drogues, des comprimés ou d'autres médicaments pour mettre fin à leurs jours. En 1986, plus du tiers des femmes qui ont mis fin à leurs jours (37 %) ont employé ces méthodes, comparativement à seulement 9 % des suicidés.

Environ 13 % des hommes et 10 % des femmes qui se sont suicidés sont morts par suite de l'inhalation de gaz, habituellement le gaz d'échappement d'un véhicule automobile. Les autres personnes qui se sont suicidées (14 % des hommes et 23 % des femmes) se sont noyées, ont sauté d'un lieu élevé ou se sont infligé des lésions entraînant la mort.

Écarts moins élevés entre les provinces

Les taux de suicide avaient toujours été plus élevés dans les provinces de l'Ouest que dans celles du centre et de l'est du Canada. Ces différences se sont toutefois amenuisées ces dernières années, principalement en raison de la forte augmentation du nombre de cas de suicide au Québec et au Nouveau-Brunswick.

En 1986, l'Alberta présentait le taux de suicide le plus élevé au Canada, soit 17,9 décès pour 100000 habitants. Le deuxième taux en importance a été enregistré au Québec (17,6). Il s'agissait là d'un revirement de la situation pour le Québec, qui connaissait auparavant un des taux les plus faibles au pays. En 1975, par exemple, il y avait seulement 9,3 suicides pour 100000 Québécois, ce qui représentait le troisième plus bas taux de suicide au Canada.

Le nombre de cas de suicide a aussi considérablement augmenté au Nouveau-Brunswick, étant passé de 8,0 pour 100000 habitants en 1975 à 13,5 en 1986.

Par ailleurs, au cours des dix dernières années, les taux de suicide observés dans les autres provinces sont demeurés stables ou ont diminué. En conséquence, en 1986, les taux enregistrés en Ontario et dans les autres provinces de l'est du pays étaient légèrement inférieurs à ceux enregistrés en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba. Seule Terre-Neuve faisait exception; elle connaissait un taux beaucoup plus faible, soit 4,0 suicides pour 100000 habitants.

Taux de suicide élevé chez les autochtones

La population autochtone présente un taux de suicide particulièrement élevé. En 1986, on enregistrait 56,3 cas pour 100000 hommes autochtones, soit près de 2,5 fois plus que le taux établi pour tous les hommes au Canada (22,8). La même année, le taux de suicide chez les femmes autochtones (11,8) atteignait près du double de celui observé pour l'ensemble des femmes (6,4). Le nombre de suicides est particulièrement élevé chez les jeunes hommes autochtones. En 1986, on a relevé plus de 100 suicides pour 100000 hommes autochtones âgés de 15 à 29 ans.

Les suicides en prison

Les pénitenciers fédéraux et les prisons provinciales connaissent aussi de très hauts taux de suicide. En 1986, 17 détenus se sont enlevé la vie, ce nombre équivalant à un taux de plus de 60 suicides pour une population de 100000 détenus.

Renée Beneteau est adjointe à la recherche pour la revue *Tendances sociales canadiennes*.

L'INCIDENCE DES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES ET DU CANCER SUR L'ESPÉRANCE DE VIE

par Dhruva Nagnur et Michael Nagrodski

L'un des moyens de connaître l'importance d'une maladie consiste à mesurer le nombre d'années qui s'ajouteraient à l'espérance de vie si les cas de décès attribuables à cette maladie étaient supprimés.[1] Ce genre d'estimation a permis de constater que c'est en supprimant les cas de décès attribuables au cancer et aux maladies cardio-vasculaires[2] que l'on obtiendrait le plus d'années d'espérance de vie supplémentaires. De fait, ces gains en années d'espérance de vie seraient, et de loin, supérieurs à ceux qui résulteraient de la suppression des cas de décès attribuables à toutes les autres maladies réunies.

À elle seule, la suppression des cas de décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires entraînerait la plus forte hausse de l'espérance de vie moyenne des Canadiens. Toutefois, cette hausse ne serait plus aussi élevée qu'il y a quelques années.

Par contre, les gains en années d'espérance de vie qui découleraient de la suppression des cas de décès attribuables au cancer sont plus élevés qu'auparavant. Ces gains sont toutefois très inférieurs à ceux obtenus avec la suppression des cas de décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires.

Maladies cardio-vasculaires

Selon les estimations, si les cas de décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires étaient supprimés, les hommes et les femmes nés en 1981 pourraient espérer vivre respectivement 8,7 et 13,1

1. On suppose que les causes de décès ne sont aucunement liées entre elles.
2. Le terme « maladies cardio-vasculaires » désigne toutes les affections énumérées dans le Chapitre VII de la Neuvième révision de la *Classification internationale des maladies*; le terme « cancer » comprend toutes les affections énumérées dans le Chapitre II.

années supplémentaires. Cela porterait la durée de vie moyenne des femmes à 92 ans et celle des hommes, à 81 ans.

Cependant, le nombre d'années de vie qui seraient gagnées par la suppression des cas de décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires a diminué au cours des dernières décennies. Par exemple, c'est en 1971 que, selon les estimations, le nombre d'années de vie gagnées a culminé pour les femmes : leur espérance de vie pouvait alors compter près de 15 années supplémentaires. En ce qui concerne les hommes, toujours d'après les estimations, le nombre d'années de vie gagnées a été à son maximum en 1961, lorsqu'on pouvait ajouter plus de 11 années à leur espérance de vie.

Néanmoins, les gains en années d'espérance de vie qui pourraient être réalisés de nos jours par la suppression des cas de décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires sont encore bien supérieurs à ceux qui auraient été obtenus au début du siècle. En effet, en 1921, un tel calcul n'aurait ajouté que quatre années à l'espérance de vie des hommes et des femmes.

Cancer

La suppression des cas de décès attribuables au cancer accroîtrait aussi de façon appréciable les estimations de l'espérance de vie au Canada, mais ces gains seraient beaucoup plus faibles que pour la suppression des cas de décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires. En revanche, alors que les gains qu'entraînerait la suppression des décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires ont diminué depuis quelques décennies, ceux obtenus par la suppression des décès attribuables au cancer ont continué de s'accroître.

En effet, la suppression des cas de décès attribuables au cancer aurait ajouté 3,5 ans à l'espérance de vie des femmes nées en 1981 et 3,2 ans à l'espérance de vie des hommes nés la même année. Dix ans plus tôt, les gains correspondants auraient été de 3,1 ans pour les femmes et de 2,7 ans pour les hommes, alors qu'en 1921, ils n'auraient été que de 1,7 an pour les femmes et de 1,2 an pour les hommes.

Maladies cardio-vasculaires, cancer et autres affections

La suppression des cas de décès attribuables au cancer et aux maladies cardio-vasculaires aurait ajouté en tout 16,6 années à l'espérance de vie des femmes

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Années d'espérance de vie gagnées par suite de la suppression des morts attribuables aux maladies cardio-vasculaires et au cancer, 1921-1981

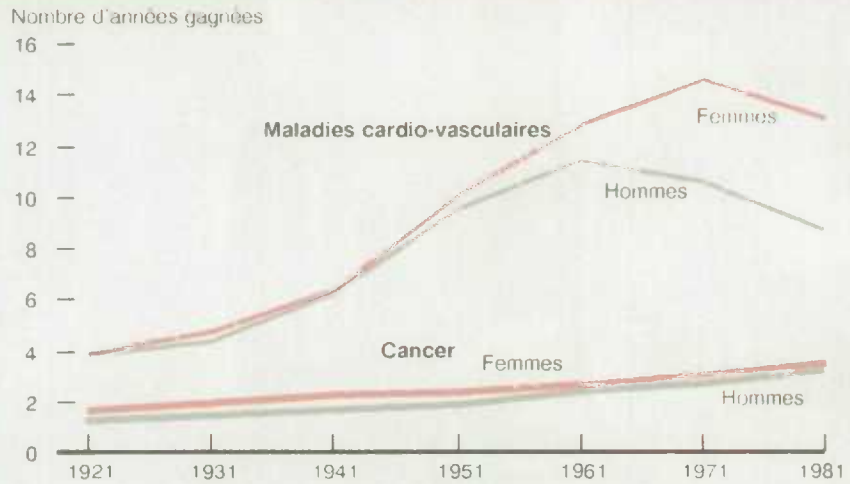

Source : Nagnur, D. et M. Nagrodski, *Tables de mortalité en l'absence d'une cause pour le Canada (1921-1981)*, Statistique Canada, Direction des études analytiques, document de recherche nº 13.

Les principales causes de décès

Plusieurs variations se sont produites dans les principales causes de décès depuis le début des années 1920. Bien que les maladies cardio-vasculaires constituent la principale cause de décès chez les hommes et les femmes depuis le début du siècle, la proportion des décès qui leur sont attribuables est beaucoup plus grande en 1986 qu'elle ne l'était en 1921.

En 1986, 45 % des décès chez les femmes et 41 % de ceux chez les hommes étaient attribuables aux maladies cardio-vasculaires, comparativement à moins de 20 % dans les deux cas en 1921. En revanche, les proportions correspondantes ont déjà été plus élevées il y a quelques décennies : en 1971, chez les femmes, 51 % des décès avaient résulté de ces maladies; chez les hommes, en 1961, la proportion des décès attribuables à ces maladies était de 49 %.

Quant au cancer, il représente la deuxième cause de décès en importance chez les femmes depuis 1931 ainsi que chez les hommes depuis 1941. En 1986, le cancer avait causé 26 % des décès chez les deux sexes, comparativement à 9 % chez les femmes et à 7 % chez les hommes en 1921.

Toutefois, contrairement à ce qui a été observé dans le cas des maladies cardio-vasculaires, la proportion de décès attribuables au cancer a continué de s'accroître au cours des dernières années. Par exemple, en 1971, le cancer avait provoqué 21 % des décès chez les femmes et 19 % de ceux chez les hommes.

Certaines affections qui avaient causé un bon nombre de décès au début du siècle sont maintenant pratiquement inexistantes. Les maladies infectieuses et parasitaires, dont la tuberculose, ont entraîné près de 15 % des décès en 1921; en 1986, ces mêmes maladies n'étaient plus à l'origine que de 0,5 % de tous les décès. Il en va de même pour certaines maladies infantiles, qui, en 1921, étaient à l'origine de près de 10 % des décès, comparativement à moins de 1 % en 1986.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage du total des années d'espérance de vie gagnées par suite de la suppression des principales causes de décès, 1921, 1971 et 1981

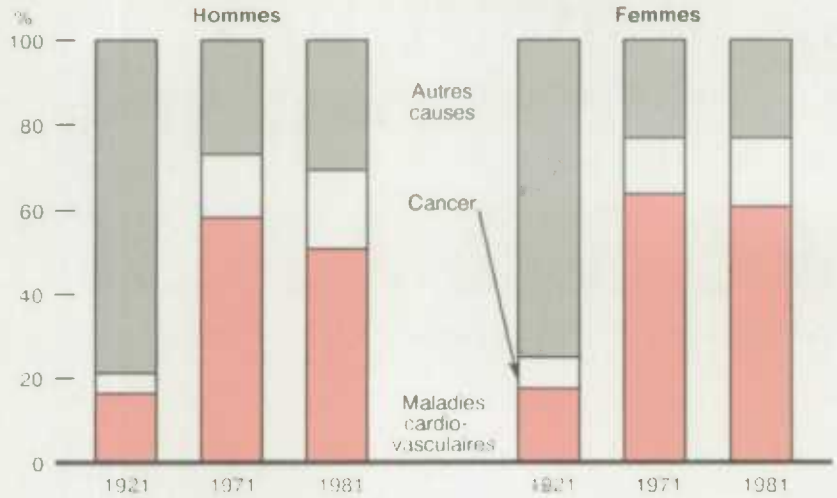

Source : Nagnur, D. et M. Nagrodski, *Tables de mortalité en l'absence d'une cause pour le Canada (1921-1981)*, Statistique Canada, Direction des études analytiques, document de recherche nº 13.

nées en 1981, tandis que la suppression de toutes les autres causes de décès réunies n'aurait allongé leur espérance de vie que de 4,9 années.

Dans le cas des hommes, bien que l'écart ne soit pas aussi marqué que chez les femmes, on estime que le gain découlant de la suppression des décès dus aux maladies cardio-vasculaires et au cancer (11,9 années) est de plus du double de celui qui découle de la suppression de toutes les autres causes de décès réunies (5,2 années).

Parmi les autres causes de décès, ce sont les accidents et les actes de violence (à l'exclusion des accidents de véhicules automobiles) qui ont le plus d'effet sur l'espérance de vie. La suppression de tels décès aurait ajouté 1,4 an à l'espérance de vie des hommes nés en 1981 et 0,7 an à celle des femmes nées la même année. La suppression des autres causes de décès entraînerait de très faibles gains en années d'espérance de vie pour les hommes comme pour les femmes.

Conclusion

Manifestement, l'incidence des maladies cardio-vasculaires et du cancer sur l'espérance de vie dépasse de beaucoup celle de toutes les autres causes de décès, même réunies. Il se peut qu'il en soit encore ainsi au cours des prochaines décennies, surtout si la proportion de la population âgée de 65 ans et plus continue de s'accroître. Chose certaine, les maladies cardio-vasculaires et — compte tenu de la place de plus en plus importante qu'il occupe parmi les causes de décès — le cancer continueront d'avoir des répercussions sur l'élaboration des programmes de soins de santé.

Les auteurs travaillent à la Division des études sociales et économiques de Statistique Canada; **Dhruva Nagnur** est démographe principal et **Michael Nagrodski** est agent technique.

Un ouvrage sur les personnes âgées et leurs liens avec la société

Amitié et entraide, voilà les liens qui unissent les personnes âgées à leur famille et à leurs amis. Ces relations constituent un réseau de soutien informel sur lequel vous pouvez obtenir plus de renseignements dans une étude innovatrice intitulée : *Liens de famille et d'amitié chez les Canadiens âgés : Rapport préliminaire sur les résultats de l'Enquête sociale générale*.

Vous y trouverez de l'information concernant :

☐ l'aide qu'accordent les gens du troisième âge sous forme de travail bénévole, de garde d'enfants, de dons d'argent et de travaux ménagers;

☐ l'aide que reçoivent les personnes âgées pour ce qui est de la préparation de leurs repas, de leurs emplettes, de la gestion de leur budget et de leurs soins personnels;

☐ l'influence qu'ont l'âge, le sexe et le niveau de scolarité sur l'importance de l'aide que les gens du troisième âge donnent ou reçoivent;

☐ la façon dont les liens amicaux et familiaux influencent la santé et le bonheur des personnes âgées.

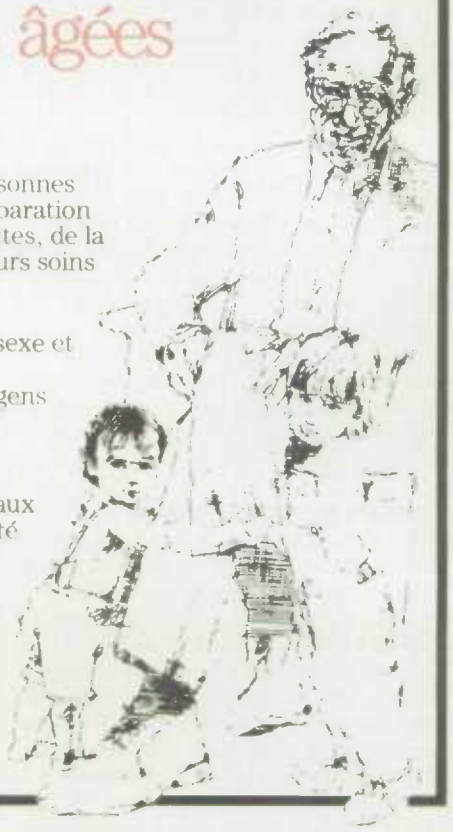

Liens de famille et d'amitié chez les Canadiens âgés : Rapport préliminaire sur les résultats de l'Enquête sociale générale, nº 89-508 au catalogue, se vend 15 $ l'exemplaire au Canada et 16 $ l'exemplaire à l'étranger. Vous pouvez commander en postant le bon de commande ci-joint à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. Veuillez faire votre chèque ou mandat-poste à l'ordre du Receveur général du Canada - Publications. Si vous désirez obtenir un service plus rapide, téléphonez au numéro sans frais 1-800-267-6677 et portez votre commande à votre compte Visa ou MasterCard. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

LA FORMATION À TEMPS PARTIEL CHEZ LES ADULTES

par Mary Sue Devereaux et Douglas J. Higgins

De nos jours, le milieu de travail évolue rapidement, et l'éducation ne s'arrête pas nécessairement une fois que les études sont terminées et qu'un emploi est obtenu. Pour beaucoup de travailleurs, l'éducation est une activité permanente. Toutefois, à cause de la nature de leur emploi ou de leur obligations familiales, peu d'adultes ont la possibilité de retourner aux études à temps plein. Par conséquent, de nombreuses personnes qui cherchent à améliorer leurs compétences professionnelles, à élargir leurs perspectives d'emploi ou à accroître leur revenu s'inscrivent à des cours à temps partiel. En 1985, 1,3 million de Canadiens, soit plus de 8 % de la population âgée de 17 à 65 ans, ont participé à de tels programmes de formation.

Les personnes qui ont déjà un niveau de scolarité relativement élevé, qui travaillent à temps plein, qui exercent une profession libérale ou qui effectuent un travail technique sont également les plus susceptibles d'étendre le champ de leurs connaissances en suivant des cours à temps partiel. Par contre, les personnes qui ont peu d'années d'études, qui ont un emploi de col bleu ou qui sont en chômage ou ne font pas partie de la population active sont beaucoup moins nombreuses à s'inscrire à ce type de cours.

Variations provinciales importantes

Selon l'enquête, le taux de participation à un programme de formation à temps partiel varie selon la province. En Alberta, environ 11 % des personnes âgées de 17 à 65 ans ont suivi au moins un cours en 1986, tandis qu'en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario, ce taux était d'approximativement 9 %. Dans les autres provinces, les taux allaient de 7 % (Saskatchewan et Québec) à seulement 3 % (Terre-Neuve).

Plus courante chez les 25-44 ans

Toujours selon l'enquête, les personnes âgées de 25 à 44 ans sont les plus susceptibles de s'inscrire à des cours à temps partiel. En 1985, 12 % des personnes de 25 à 34 ans et 10 % des 35-44 ans ont suivi au moins un cours de ce genre. Les taux de participation à une activité de formation étaient beaucoup moins élevés chez les jeunes adultes (17-24 ans) et chez les personnes plus âgées (45-54 ans). Ainsi, seulement 6 % des personnes de l'un ou l'autre de ces deux groupes d'âge ont suivi un cours de formation à temps partiel, et ce taux n'était que de 2 % pour les adultes âgés de 55 à 65 ans.

Pour la plupart des groupes d'âge, les hommes sont plus susceptibles de suivre un cours de formation que les femmes. Chez les personnes de 25 à 34 ans, par exemple, 13 % des hommes et 11 % des femmes ont suivi un cours, tandis que

chez les 35-44 ans, le taux de participation était de 11 % pour les hommes et de 9 % pour les femmes. Enfin, c'était seulement chez les 17-24 ans que la proportion de femmes ayant suivi au moins un cours à temps partiel était supérieure à celle des hommes (8 % contre 5 %).

Hommes mariés, femmes célibataires

Un contraste a aussi été observé entre les activités de formation à temps partiel des hommes et des femmes selon leur état civil. En 1985, 10 % des hommes mariés ont suivi un cours, comparativement à 7 % des hommes séparés ou divorcés et à 6 % des célibataires. Chez les femmes, on constatait le phénomène inverse. En effet, près de 10 % des femmes célibataires et le même taux de femmes séparées ou divorcées se sont inscrites à un programme de formation, comparativement à seulement 7 % des femmes mariées.

Ces tendances sont liées au fait que les hommes mariés sont plus susceptibles de faire partie de la population active que ceux des autres catégories matrimoniales, tandis que chez les femmes, c'est le contraire. Étant donné que, par définition, on suit des cours de formation pour des raisons professionnelles, les hommes mariés présentent les taux de participation les plus élevés, et les femmes mariées, les plus faibles.

Une formation pour les gens instruits?

L'enquête révèle que les gens sont plus susceptibles de s'inscrire à un programme de formation à temps partiel s'ils ont déjà un niveau de scolarité élevé. En 1985, 18 % des diplômés universitaires et 14 % des diplômés de collèges ont suivi un cours, alors que le taux glissait à seulement 5 % chez les personnes n'ayant pas poursuivi d'études au-delà du niveau secondaire et à moins de 2 % pour les personnes n'ayant pas terminé une 9e année.

Formation à temps plein

En plus des 1,3 million d'adultes qui ont suivi des cours à temps partiel en 1985, 570 000 personnes se sont inscrites à des programmes de formation à temps plein. Cette formation consistait en un enseignement reçu durant un mois ou plus et occupant la majeure partie de chaque journée de travail.

La plupart des gens inscrits à des programmes de formation à temps plein (79 %) ont suivi leurs cours dans des établissements d'enseignement tels que des universités, des collèges communautaires ou cégeps et des collèges techniques. Les autres personnes étaient inscrites à des programmes d'apprentissage (12 %) ou à des programmes organisés par leur employeur (9 %).

Alors que la plupart des participants aux programmes de formation à temps plein complétaient leurs études en vue d'obtenir un diplôme universitaire, un diplôme d'études collégiales ou un certificat de compétence, environ 5 % d'entre eux se sont inscrits à des cours de perfectionnement ou d'orientation en vue d'acquérir des connaissances de base telles que la lecture et l'écriture, les mathématiques élémentaires ou les compétences requises pour être aptes au travail.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Taux de participation des adultes à des activités de formation à temps partiel, selon la province, 1985

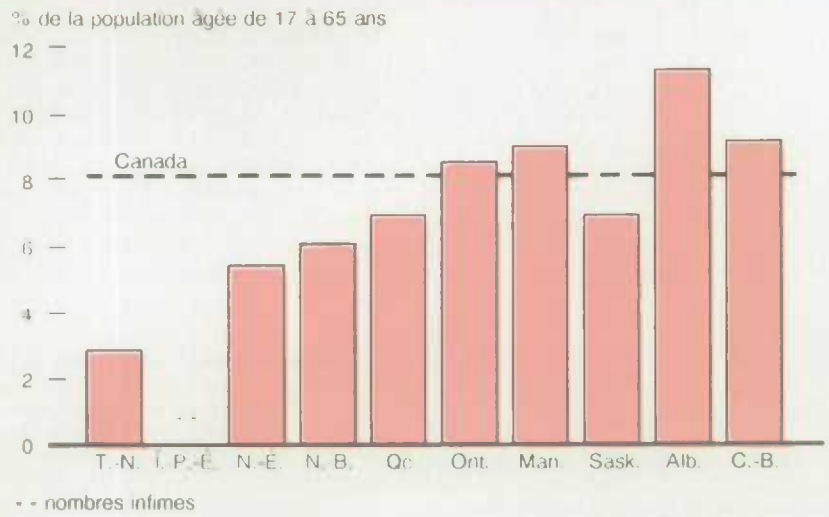

- - nombres infimes

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur la formation des adultes de 1986

Plus d'inscriptions chez les travailleurs à temps plein

Comme la formation est liée au travail, on observait les taux de participation à la formation les plus élevés chez les personnes qui avaient un emploi, particulièrement chez celles qui en avaient un à temps plein. En 1985, près de 12 % des travailleurs à temps plein ont suivi un cours de formation à temps partiel, comparativement à seulement 8 % chez les travailleurs à temps partiel, à 6 % chez les chômeurs et à seulement 2 % chez les personnes ne faisant pas partie de la population active.

Une activité professionnelle

On a aussi établi un lien étroit entre la participation à la formation à temps partiel et la profession. Les gens qui occupaient un emploi de col blanc, particulièrement ceux qui exerçaient une profession libérale ou qui effectuaient un travail technique, étaient plus susceptibles de suivre un cours que les autres travailleurs. Toutefois, les spécialistes et les techniciens étaient aussi plus susceptibles d'avoir fait des études postsecondaires que les autres, et ce facteur, comme on l'a vu, a contribué à l'augmentation des taux de participation à la formation à temps partiel.

En 1985, 16 % des personnes qui exercent une profession libérale ou qui effectuent un travail technique ont suivi un cours de formation à temps partiel, alors que cette proportion était de 10 % pour les employés de bureau, de 8 % pour les employés du domaine des ventes et de 6 % pour les cols bleus.

Participation plus élevée dans le secteur des services

La proportion de gens qui participaient à un programme de formation était plus élevée dans le secteur des services que dans celui des biens. En 1985, environ 10 % des travailleurs du secteur des services se sont inscrits à un cours de formation à temps partiel, comparativement à 7 % des travailleurs du secteur des biens.

Dans le secteur des services, le taux de participation à la formation à temps partiel était particulièrement élevé chez les travailleurs des services non commerciaux, comme l'enseignement, la santé et les services sociaux ainsi que l'administration publique (chacun de ces domaines regroupant des proportions importantes de personnes instruites et spécialisées). En 1985, 14 % des personnes travaillant dans ces domaines ont suivi au moins un cours de formation à temps partiel. En revanche, seulement 8 % des gens travaillant dans les services commerciaux en ont suivi un.

Popularité des cours en administration et en commerce

La majorité des cours de formation à temps partiel suivis par des adultes étaient des cours en administration et en commerce. En 1985, 22 % de l'ensemble des

cours donnés portaient sur ces domaines. La formation technique et professionnelle ainsi que l'informatique représentaient chacun 10 % de tous les cours, les études médicales et dentaires 8 %, les sciences humaines et les sciences sociales 7 %, les mathématiques, les sciences et le génie 6 %, et les techniques de secrétariat 5 %.

Bien que les cours en administration et en commerce aient constitué le premier choix tant des hommes que des femmes, on a relevé des différences dans le choix des autres types de cours fait par les gens des deux sexes. Alors qu'un pourcentage relativement élevé d'hommes ont suivi des cours de formation technique et professionnelle (18 %), peu de femmes se sont montrées intéressées par ce genre de formation. D'un autre côté, 10 % des femmes ont suivi des cours de techniques de secrétariat, tandis qu'il n'y a presque pas eu d'hommes qui ont choisi ce domaine. Toutefois, cette situation est probablement attribuable en grande partie aux différences dans la répartition professionnelle des hommes et des femmes.

Les employeurs offrent la majorité des cours

Selon l'enquête, les employeurs offrent une grande partie de la formation à temps partiel. En 1985, 34 % de toutes les personnes qui ont suivi un cours l'ont fait dans le cadre d'un programme de formation parrainé par l'employeur; 21 % ont suivi un cours donné par un collège communautaire ou un cégep; 17 % ont suivi un cours offert par une université; 11 % se sont inscrits à un cours donné par des syndicats ou des associations professionnelles. Les derniers 17 % ont suivi des cours dans d'autres établissements, tels que des écoles de métiers, des écoles commerciales et des écoles privées.

La probabilité de se voir offrir des cours parrainés par l'employeur augmentait selon la dimension de l'entreprise. De tous les gens qui ont suivi un cours et qui travaillaient dans une entreprise de plus de 500 employés, près de la moitié (49 %) l'ont fait dans le cadre d'un programme financé par l'employeur, comparativement à seulement 15 % chez les personnes qui travaillaient dans une entreprise de moins de 20 employés.

Le coût de la formation

La majorité des cours de formation à temps partiel (environ 70 %) comportaient des frais, tandis que les autres (30 %) étaient gratuits. Les cours offerts par les employeurs étaient les plus susceptibles d'être gratuits; en effet, près de 70 % de ces cours ne comportaient pas de frais. Par contre, des frais étaient prévus pour 95 % ou plus des cours offerts par les universités et par les collèges communautaires ou les cégeps.

Dans le cas des cours comportant des frais, les participants ont payé 60 % de ces frais et les employeurs, 36 %, le reste (4 %) étant financé par d'autres sources.

Ce sont les employeurs qui étaient les plus susceptibles de supporter les frais de formation des travailleurs à temps plein. Ils ont payé les frais relatifs à 44 % des cours de ceux-ci, alors qu'ils n'ont financé que 14 % des cours suivis par les travailleurs à temps partiel. La très grande majorité (88 %) des participants en chômage ou ne faisant pas partie de la population active ont payé seuls leurs frais de cours.

Cours offerts par les employeurs : de plus courte durée

La durée moyenne des cours de formation à temps partiel était de 39 heures, mais elle variait selon l'organisation qui les offrait. Les cours offerts par les employeurs, les syndicats et les associations professionnelles duraient en moyenne 24 heures. Les cours donnés par les universités et par les collèges communautaires ou les cégeps avaient tendance à être plus longs, leur durée moyenne ayant été de 48 et de 45 heures respectivement.

La variation de la durée des cours est liée au type de formation offert par les différents organismes parrains. Les employeurs, les syndicats et les associations professionnelles offrent habituellement un programme de formation lié de près à l'emploi, tandis que les cours donnés par les universités et les collèges communautaires et les cégeps sont plus théoriques et, par conséquent, durent plus longtemps.

Mary Sue Devereaux est rédactrice en chef de la revue *Tendances sociales canadiennes*. **Douglas J. Higgins** est chef de la Section des projections et des analyses à la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme de Statistique Canada.

Enquête sur la formation des adultes

L'Enquête sur la formation des adultes, menée par Statistique Canada en février 1986, a été financée par Emploi et Immigration Canada. Comme il s'agit de la première enquête du genre, il n'existe pas de séries chronologiques qui permettent de faire des comparaisons.

Dans le cadre de cette enquête, on a défini la formation comme étant une activité éducative systématique à laquelle les participants prennent part pour des raisons liées à leur travail, telles que l'amélioration de leurs compétences, l'augmentation de leurs possibilités d'emploi, l'accroissement de leur revenu ou l'avancement de leur carrière. Il est à noter que l'on n'a pas tenu compte dans la définition des cours suivis par intérêt personnel ou en vue d'obtenir un diplôme ou un certificat n'ayant pas de rapport évident avec l'emploi exercé.

La formation à temps partiel comprenait l'enseignement reçu quotidiennement pendant moins d'un mois et occupant la majeure partie de la journée de travail, ainsi que les cours suivis quelques heures par jour ou quelques jours par semaine, peu importe la durée de la période.

Cours de formation à temps partiel suivis par les hommes et les femmes, 1985

Cours	Hommes	Femmes	Total
		%	
Administration et commerce	23	22	22
Formation technique et professionnelle	18	2[1]	10
Informatique	11	8	10
Études médicales et dentaires	6	11	8
Sciences humaines	6	9	7
Sciences sociales	5	8	7
Mathématiques, sciences et génie	7	5	6
Techniques de secrétariat	- -	10	5
Sécurité	6	- -	3
Perfectionnement et orientation	2[1]	2[1]	2
Autres	12	20	17
Ne sait pas, non déclaré ou ne s'applique pas	3	2[1]	3
Total	100	100	100
Nombre total de participants	**707 000**	**635 000**	**1 342 000**

1. Les données peuvent comporter une assez forte erreur d'échantillonnage et devraient donc être utilisées avec discernement.
- - Les données sont fondées sur un échantillon trop petit pour être fiable du point de vue statistique.
Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur la formation des adultes de février 1986.

INDICATEURS SOCIAUX

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
POPULATION								
Canada, 1er juin (en milliers)	24 042,5	24 341,7	24 583,1	24 787,2	24 978,2	25 165,4	25 353,0	25 923,3[p]
Croissance annuelle (%)	1,2	1,2	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7	2,2[p]
Immigration[1]	138 079	129 466	134 920	105 286	87 504	84 062	88 051	150 804[p]
Émigration[1]	51 060	43 609	45 338	50 249	48 826	46 252	44 816	41 440[p]
FAMILLE								
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	15,5	15,3	15,1	15,0	15,0	14,8	14,7	*
Taux de nuptialité (pour 1000 habitants)	8,0	7,8	7,6	7,4	7,4	7,3	6,9	*
Taux de divorce (pour 1000 habitants)	2,6	2,8	2,9	2,8	2,6	2,4	3,1	*
Nombre de familles touchées par le chômage (en milliers)	671	694	986	1 072	1 037	991	918	870
POPULATION ACTIVE								
Niveau total de l'emploi (en milliers)	10 708	11 006	10 644	10 734	11 000	11 311	11 634	11 955
- secteur des biens (en milliers)	3 514	3 581	3 260	3 209	3 309	3 348	3 417	3 489
- secteur des services (en milliers)	7 194	7 425	7 384	7 525	7 692	7 963	8 217	8 465
Nombre total de chômeurs (en milliers)	865	898	1 314	1 448	1 399	1 328	1 236	1 167
Taux de chômage	7,5	7,5	11,0	11,9	11,3	10,5	9,6	8,9
Emploi à temps partiel (%)	13,0	13,5	14,4	15,4	15,4	15,5	15,6	15,2
Taux d'activité des femmes	50,4	51,7	51,7	52,6	53,5	54,3	55,1	56,2
Taux de syndicalisation (en % du nombre de salariés)	32,2	32,9	33,3	35,7	35,1	34,4	*	*
REVENU								
Revenu familial médian (en dollars de 1986)	37 855	36 923	35 420	34 862	34 828	35 455	36 042	*
Pourcentage des familles à faible revenu	12,2	12,0	13,2	14,0	14,5	13,3	12,3	*
Gains tirés d'un emploi à temps plein par les femmes en pourcentage de ceux tirés d'un emploi à temps plein par les hommes	-	63,6	64,0	-	65,5	64,9	66,0	*
ÉDUCATION								
Effectifs des niveaux primaire et secondaire (en milliers)	5 106,3	5 024,2	4 994,0	4 974,9	4 946,1	4 927,8	4 938,0	4 972,5[p]
Effectifs à temps plein du niveau postsecondaire (en milliers)	643,4	675,3	722,0	766,7	782,8	789,8	796,9	805,9[p]
Nombre de doctorats décernés	1 738	1 816	1 713	1 821	1 878	2 000	2 218	2 383
Dépenses publiques en matière d'éducation (en millions de dollars de 1987)	28 095,8	28 808,6	28 950,0	29 475,2	28 980,6	31 112,5	29 675,3	30 227,9
SANTÉ								
Taux de suicide (pour 100 000 habitants)								
- hommes	21,2	21,3	22,3	23,4	21,4	20,5	22,8	*
- femmes	6,8	6,8	6,4	6,9	6,1	5,4	6,4	*
Pourcentage des personnes de 15 ans et plus qui fument régulièrement la cigarette - hommes	-	36,7	-	34,0	-	33,1	30,8	*
- femmes	-	28,9	-	28,3	-	27,8	25,8	*
Dépenses publiques en matière de santé (en millions de dollars de 1987)	24 416,9	25 982,5	27 046,9	28 501,8	28 488,5	30 599,6	31 035,1	31 858,1
JUSTICE								
Taux de criminalité (pour 100 000 habitants)								
- crimes de violence	648	666	685	692	714	749	808	856
- crimes contre la propriété	5 551	5 873	5 955	5 717	5 607	5 560	5 714	5 731
- homicides	2,5	2,7	2,7	2,7	2,7	2,8	2,2	2,5
ADMINISTRATION PUBLIQUE								
Dépenses au titre des programmes sociaux[2] (en millions de dollars de 1987)	118 984,6	121 628,9	130 173,0	136 395,7	138 037,3	144 847,0	145 563,9	147 237,4
- en % des dépenses totales	57,5	57,0	58,0	59,4	58,0	58,9	59,3	60,0
- en % du PIB	24,7	24,7	27,9	28,5	27,4	27,8	27,5	26,7
Nombre de prestataires de l'assurance-chômage (en milliers)	2 274,1	2 432,4	3 123,1	3 396,1	3 221,9	3 181,5	3 136,7	3 079,9
Nombre de prestataires de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti[m] (en milliers)	2 236,0	2 302,8	2 368,6	2 425,7	2 490,9	2 569,5	2 652,2	2 748,5
Nombre de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada[m] (en milliers)	1 334,3	1 418,4	1 502,8	1 832,9	1 894,9	1 923,3	1 892,9	1 902,9
INDICATEURS ÉCONOMIQUES								
PIB (dollars de 1981) - variation annuelle en %	+1,5	+3,7	−3,2	+3,2	+6,3	+4,6	+3,2	+4,0
Taux d'inflation annuel (%)	10,2	12,5	10,8	5,8	4,4	4,0	4,1	4,4
Nombre de mises en chantier dans les régions urbaines	125 013	142 441	104 792	134 207	110 874	139 408	170 863	215 340

- données non disponibles * données non encore disponibles [p] estimations provisoires [m] chiffres de mars

1. Pour l'année se terminant le 31 mai.
2. Comprend : protection de la personne et de la propriété, santé, services sociaux, éducation, loisirs et culture.

STATISTICS CANADA LIBRARY
STATISTICS CANADA LIBRARY
1010267982

Pour de plus amples renseignements :

Terre-Neuve et Labrador
St. John's (T.-N.) : 1-709-772-4073 ou 1-800-563-4255

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.) : 1-902-426-5331 ou 1-800-565-7192

Québec
Montréal (Qc) : 1-514-283-5725 ou 1-800-361-2831

Nipissing (Ont.)
Sturgeon Falls (Ont.) : 1-705-753-3200

Sud de l'Ontario
Toronto (Ont.) : 1-416-973-6586 ou 1-800-268-1151

Manitoba
Winnipeg (Man.) : 1-204-983-4020 ou 1-800-542-3404

Saskatchewan
Regina (Sask.) : 1-306-780-5405 ou 1-800-667-7164

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.) : 1-403-495-3027 ou 1-800-282-3907
Territoires du Nord-Ouest (à frais virés) : 1-403-495-3028

Sud de l'Alberta
Calgary (Alb.) : 1-403-292-6717 ou 1-800-427-9708

Colombie-Britannique et Yukon
Vancouver (C.-B.) : 1-604-666-3691 ou 1-800-663-1551 (sauf Atlin)
Yukon et Atlin (C.-B.) : zénith 08913

Région de la capitale nationale
1-613-951-8116

Vous déménagez ?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Vous n'avez qu'à remplir et à nous retourner le bon d'abonnement se trouvant dans le présent numéro. S'il n'y est plus, veuillez faire parvenir les renseignements nécessaires (nom de l'abonné, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client) à :

Vente des publications
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

QUELQUES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Numéro au catalogue	Titre	Prix ($ CAN) Canada	Ailleurs
71-001	La population active	22,00 $	24,00 $
71-529	Moyennes annuelles de la population active, 1975-1983	27,80 $	33,35 $
71-535 (n° 2)	Activité sur le marché du travail des Canadiens atteints d'une incapacité	24,00 $	25,00 $
81-204	Universités : Inscriptions et grades décernés	20,00 $	21,00 $
84-205	Mariages et divorces — La statistique de l'état civil, volume II	12,00 $	13,00 $
84-206	Mortalité : Liste sommaire des causes — La statistique de l'état civil, volume III	31,00 $	32,00 $
85-205	Statistique de la criminalité du Canada	30,00 $	31,50 $

Pour commander une ou plusieurs de ces publications, composer le 1-800-267-6677

Dans les prochains numéros . . .

- Les familles à double revenu
- Un profil linguistique des Canadiens
- Les infractions pour conduite avec facultés affaiblies
- Le travail autonome
- L'industrie des services dans les années 1980

Correction : Numéro d'automne 1988, p. 34 — Dans le graphique « Pourcentage de certains genres de ménages familiaux ayant des appareils et des services devenus indispensables, 1987 », le rectangle relatif aux ménages monoparentaux devrait être bleu et le rectangle relatif aux autres ménages familiaux devrait être gris.

ARTICLES
PARUS EN 1988

POPULATION

Automne — Évolution des différences de fécondité entre les groupes linguistiques au Canada

Automne — Les aînés au Canada : situation dans le ménage

FAMILLE

Printemps — Faits saillants du recensement de 1986 : L'état matrimonial

Automne — Les unions libres : près d'un demi-million en 1986

Automne — Les femmes à la tête d'une famille monoparentale : pendant combien de temps ?

Hiver — Les Canadiens et le divorce

POPULATION ACTIVE

Printemps — Les travailleurs déplacés

Printemps — L'indice de l'offre d'emploi

Printemps — La syndicalisation au Canada

Été — Revue annuelle des tendances de la population active

Été — L'emploi chez les Canadiens ayant une incapacité

Automne — Évolution de la population active et de l'emploi au Canada et aux États-Unis

Hiver — Le déclin du travail familial non rémunéré

REVENU

Automne — Revenu des personnes âgées au Canada

ÉDUCATION

Été — Les femmes dans l'enseignement universitaire

Hiver — Portrait des Canadiens titulaires d'un doctorat

Hiver — La formation à temps partiel chez les adultes

SANTÉ

Printemps — Les avortements thérapeutiques au Canada

Été — Le sida au Canada

Été — Le cancer au pays depuis 1970

Hiver — L'incidence des maladies cardio-vasculaires et du cancer sur l'espérance de vie

Hiver — Le suicide au Canada

JUSTICE

Printemps — [illegible] victimes de violence conjugale

Été — Les crimes de violence

Hiver — L'usage de drogues illicites au Canada

TOURISME ET CULTURE

Printemps — Trafic des passagers des vols commerciaux

Été — L'industrie cinématographique au Canada

Été — Voyages à l'intérieur du Canada

DIVERS

Été — Perte de terres agricoles de qualité supérieure : l'exemple du sud de l'Ontario

Automne — Les loteries d'État au Canada

Automne — Appareils et services devenus indispensables à la maison

Hiver — L'opinion des Canadiens sur les questions autochtones

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE ORIGINALE ?

Alors *Tendances sociales canadiennes* est la publication qu'il vous faut. Première en son genre sur la scène canadienne, cette revue retient l'attention des gens d'ici et d'ailleurs qui désirent en savoir plus sur les questions sociales de l'heure au pays.

À l'aide d'abondantes statistiques extraites de nombreux documents, *Tendances sociales canadiennes* brosse le tableau de la dynamique de la population canadienne, de la criminalité, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé, de l'habitation et de plusieurs autres sujets.

Que ce soit pour les analystes de la politique sociale, les analystes des tendances oeuvrant au sein des administrations publiques et du monde des affaires, les enseignants ou encore les étudiants, *Tendances sociales canadiennes* dégage l'information nécessaire à des discussions et des analyses approfondies relativement aux questions sociales.

Tendances sociales canadiennes présente également les plus récents indicateurs sociaux de même que des renseignements relatifs aux produits et services qu'offre Statistique Canada.

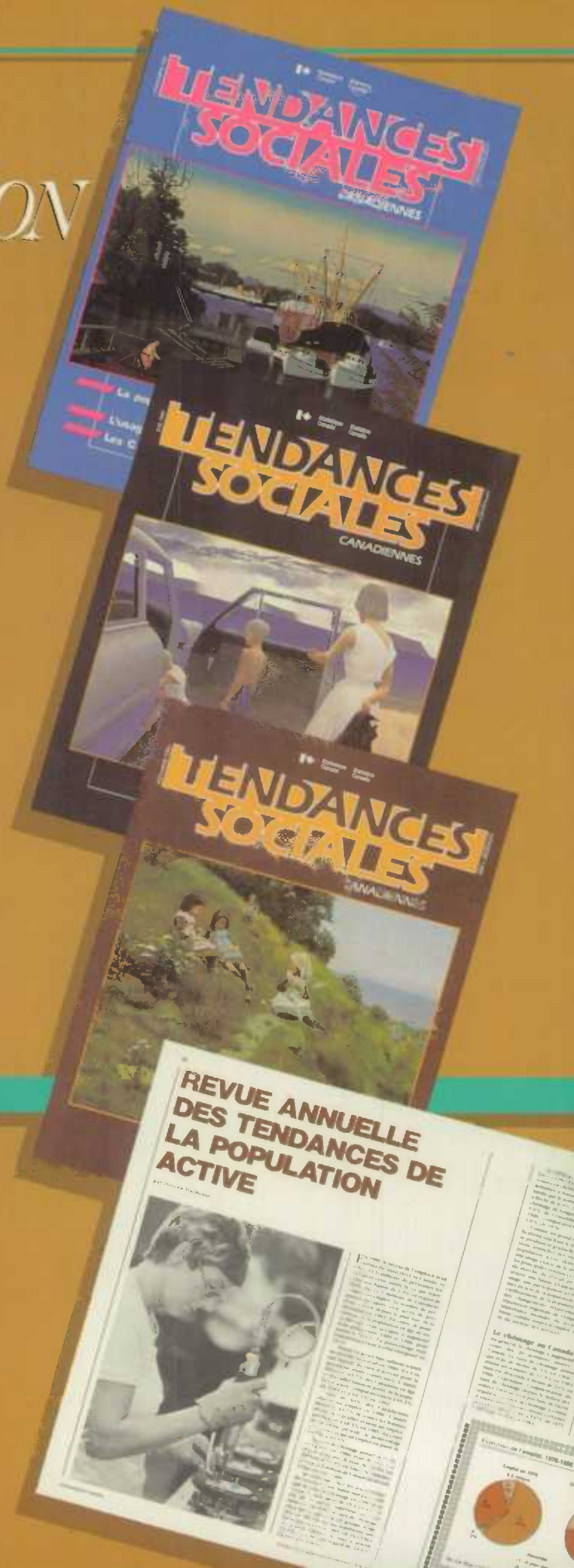

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

(numéro 11-008F au catalogue) est publiée quatre fois l'an et se vend $8 l'exemplaire au Canada et $9 l'exemplaire à l'étranger; abonnement annuel: $32 au Canada et $36 à l'étranger (étudiants: 30% de rabais). Vous pouvez vous procurer cette revue en vous adressant à:

Vente des publications
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Téléphone: 1-800-267-6677

Les prix incluent les frais de port et de manutention.
Les paiements doivent être faits en dollars canadiens ou l'équivalent ($US 7 l'exemplaire; abonnement annuel: $US 28).